

**DOCUMENT DE TRAVAIL COMPILANT L'ENSEMBLE DES RÈGLEMENTS MODIFIANT LE**

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**CODIFICATION ADMINISTRATIVE**

Cette codification administrative n'a pas été adoptée officiellement par la MRC de Maria-Chapdelaine. Seul le règlement original et les règlements modificateurs ont force de loi.

MARS 2024

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE



1995-12-13	Adoption du Document sur les Objets de la Révision (DOR)
2000-02-09	Adoption du premier Projet de Schéma d'Aménagement et Développement (PSADRI)
2005-07-13	Adoption du deuxième Projet de Schéma d'Aménagement et Développement (PSADRII)
2005-10-26	Avis de motion adoption du Schéma d'Aménagement et de Développement révisé (SADR)
2005-12-14	Règlement no. 05-261 édictant son Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR) Résolution 399-12-05
2006-05-18	Avis défavorable sur le Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR)
2006-12-13	Avis de motion adoption du Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR) de remplacement
2007-02-14	Règlement no. 06-274 décrétant l'adoption du Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR) de remplacement de la MRC de Maria-Chapdelaine
2007-06-27	Avis de conformité aux orientations gouvernementales
2007-06-27	Entrée en vigueur

Cette codification administrative n'a pas été adoptée par le conseil des élus de la MRC de Maria-Chapdelaine. Seul le règlement original et les règlements modificateurs ont force de loi. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude ou à la fiabilité du texte. Certaines erreurs typographiques ont été volontairement corrigées pour la commodité du lecteur tandis que d'autres demeurent présentes afin de préserver le sens du texte tel qu'adopté.

Ce document est une codification administrative du schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié par les règlements suivants :

**Tableau de suivi des modifications au SADR depuis 2010 (mise à jour août 2023)**

Date Adoption	Date Entrée en vigueur	Numéro	Nom du règlement	Intégré au SADR
14-avr-10	16-juin-10	<b>10-316</b>	Règlement no 10-316 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajuster à risque de mouvement de sol au sein de la municipalité de Péribonka	Oui
14-avr-10	18-juin-10	<b>10-317</b>	Règlement no 10-317 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de faciliter le développement des projets de résidence de villégiature	Oui
09-juin-10	23-juin-10	<b>10-318</b>	Règlement de contrôle intérimaire no 10-318 visant à protéger le puits collectif de captage d'eau de la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx	Oui
12-janv-11	12-mai-11	<b>10-327</b>	Règlement no 10-327 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre la construction d'une mini-centrale hydroélectrique sur la rivière de Mistassini à la hauteur de la 11ème chute	Oui

<b>Date Adoption</b>	<b>Date Entrée en vigueur</b>	<b>Numéro</b>	<b>Nom du règlement</b>	<b>Intégré au SADR</b>
02-nov-11	25-janv-12	<b>11-333</b>	Règlement no 11-333 ayant pour objet de modifier le document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'y intégrer deux dispositions : 1-réduire à 15 mètres la marge de recul des rivières à ouananiche 2-abroger les normes minimales de lotissement pour les terrains desservis	Oui
13-juin-12	15-août-12	<b>12-343</b>	Règlement no 12-343 ayant pour objet de modifier le document principal ainsi que le document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de permettre les constructions résidentielles aux abords des routes du réseau routier supérieur et les routes locales de transit	Oui
28-nov-12	14-févr-13	<b>12-345</b>	Règlement no 12-345 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que le document complémentaire concernant la garde, la possession et l'élevage d'animaux	Oui
28-nov-12	14-févr-13	<b>12-346</b>	Règlement no 12-346 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que le document complémentaire concernant les usages domestiques associés à l'usage résidentiel	Oui
27-mars-13	30-août-13	<b>13-353</b>	Règlement no 13-353 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que le document complémentaire afin de permettre des aménagements récréatifs estivaux dans une zone d'inondation dans la municipalité d'Albanel	Oui
15-janv-14	07-avr-14	<b>13-354-1</b>	Le règlement no 13-354-1 modifiant le SADR a pour objet : d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation de la ville de Dolbeau-Mistassini; • d'agrandir l'affectation récréative en territoire municipalisé en bordure de la rivière Mistassini à Dolbeau-Mistassini.	Oui
15-janv-14	07-avr-14	<b>13-354-2</b>	Le règlement no 13-354-2 modifiant le SADR a pour objet :	Oui
11-mars-15	09-juin-15	<b>14-365</b>	Règlement no 14-365 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que le Document complémentaire de la MRC de Maria-Chapdelaine concernant le Parc industriel régional	Oui
14-oct-15	19-déc-15	<b>15-379</b>	Deuxième règlement de remplacement no 15-379 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 15-375 concernant la construction résidentielle dans les îlots déstructurés de la zone agricole permanente suite à une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	Oui
11-mai-16	29-juin-16	<b>16-385</b>	Règlement no 16-385 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que le Document complémentaire de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de régir les usages résidentiels dans les affectations : agricole en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé.	Oui

<b>Date Adoption</b>	<b>Date Entrée en vigueur</b>	<b>Numéro</b>	<b>Nom du règlement</b>	<b>Intégré au SADR</b>
14-sept-16	17-oct-16	<b>16-392</b>	Règlement no 16-392 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme	Oui
13-déc-16	14-mars-17	<b>16-406</b>	Règlement no 16-406 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 15-379 mettant en œuvre de la décision de la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant cinq (5) îlots déstructurés.	Oui
13-déc-16	14-mars-17	<b>16-407</b>	Règlement no 16-407 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 15-379 mettant en œuvre de la décision de la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'îlot déstructuré no 135.1 à Saint-Augustin-de-Dalmas.	Oui
13-sept-17	19-oct-2017	<b>17-411</b>	Règlement 17-411 modifiant le modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que le Document complémentaire de la MRC de Maria-Chapdelaine concernant l'élevage d'animaux dans les milieux habités.	Oui
12-sept-18	12-sept-2018	<b>18-426</b>	Instauration d'un mécanisme d'harmonisation des travaux d'aménagement forestier des TPI avec le Parc régional des Grandes-Rivières et l'autorisation de l'élevage dans les PU et l'affectation de villégiature.	Oui
09-sept-20	14-déc-2020	<b>20-451</b>	Règlement 20-451 modifiant plusieurs dispositions au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi qu'au Document complémentaire	Oui
14-avr-21	7-juillet-2021	<b>20-462</b>	Règlement 20-462 Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Dolbeau-Mistassini dans un secteur industriel ainsi que d'intégrer des dispositions en lien avec le musée Louis-Hémon et un îlot déstructuré dans la municipalité de Péribonka	Oui
13-juillet-02	5-août-2022	<b>22-472</b>	Règlement 22-472 ayant pour objet d'adapter le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et son document complémentaire concernant la construction de résidences dans la grande affectation agricole en dévitalisation sur les emplacements qui bénéficient d'une autorisation accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec antérieurement à la prise d'effet de sa décision no 376 046	Oui
8-mars-23	9-mai-2023	<b>22-474</b>	Règlement 22-472 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé et le document complémentaire afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Normandin et de retirer le territoire d'intérêt culturel associé aux Grands Jardins de Normandin	Oui
17-jan-24		<b>23-493</b>	Règlement 23-493 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé et le document complémentaire afin de corriger la numérotation	Oui

## **AVANT-PROPOS**

En mon nom et au nom du Conseil de la MRC, je suis heureux de vous présenter le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

L'exercice qui a mené au dépôt du principal document de planification de la MRC a nécessité plusieurs heures de travail au cours des dernières années, qui rappellent ont été marquées de bouleversements dans le monde municipal.

Les grandes orientations du développement durable ont guidé les travaux pendant toute la période d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Celui-ci vise entre autres à répondre aux grands enjeux auxquels le milieu de Maria-Chapdelaine est confronté notamment en regard de la mise en valeur des ressources naturelles, du maintien de l'occupation du territoire et d'un niveau de service adéquat pour l'ensemble de la population. C'est dans ce contexte que je vous invite à prendre connaissance du document principal du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ainsi que des documents qui l'accompagnent.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes ayant collaboré au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), en particulier les différents membres qui se sont succédés au Conseil de la MRC, les élus et officiers des municipalités locales, le personnel du Centre local de développement Maria-Chapdelaine (CLD) et de la Société d'aide à la collectivité de Maria-Chapdelaine (SADC), les membres du comité consultatif agricole (CCA) ainsi que les différents représentants des ministères et organismes.

Bonne lecture



---

Gilbert Goulet, Préfet

**CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Préfet de la MRC & Maire de Péribonka	Monsieur Gilbert Goulet
Mairesse d'Albanel	Madame Évangéline Plourde
Maire de Dolbeau-Mistassini	Monsieur George Simard
Conseiller de Dolbeau-Mistassini	Monsieur Patrice Bouchard
Mairesse de Girardville	Madame Jeanne Savard
Maire de Normandin	Monsieur Lucien Guillemette
Maire de Notre-Dame-de-Lorette	Monsieur Daniel Tremblay
Conseiller de Péribonka	Monsieur Ghislain Goulet
Mairesse de St-Augustin	Madame Nicole Fortin
Maire de St-Edmond-les-Plaines	Monsieur Jean-Guy Doré
Mairesse par intérim de St-Eugène-d'Argentenay	Madame Françoise Boudreault
Mairesse de St-Stanislas	Madame Thérèse Lapointe
Maire de St-Thomas-Didyme	Monsieur Denis Tremblay
Maire de Ste-Jeanne-d'Arc	Monsieur Gaston Morin
Conseillère de Ste-Jeanne-d'Arc	Madame Denise Lamontagne désignée pour représenter le maire, monsieur Gaston Morin

## ÉLABORATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le schéma d'aménagement et de développement révisé a été élaboré par le Service de l'aménagement et du développement de la MRC de Maria-Chapdelaine en collaboration avec les conseils municipaux et les services techniques de chacune des municipalités ainsi qu'avec le comité consultatif agricole et les organismes partenaires de la MRC, dont le Centre local de développement (CLD) et la Société d'aide à la collectivité (SADC). Plus spécifiquement, les préfets de la MRC de Maria-Chapdelaine ont participé à son élaboration, soit messieurs Jean-Pierre Boivin, Réjean Boivin, Denis Trottier et Gilbert Goulet.

De plus, la réalisation de ce document de planification n'aurait été possible sans la collaboration de messieurs Roger Martel et Jean Bordeleau du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), de madame Nathalie Arpin de la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean du même ministère, de monsieur Jean Tremblay du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de monsieur Réjean Langlois du ministère de la Sécurité publique, de monsieur Ravenald Guy d'Hydro-Québec et de monsieur Pierre A. Gauthier du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Mentionnons spécifiquement la participation du personnel de la MRC de Maria-Chapdelaine à l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement révisé, monsieur Christian Bouchard, Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Potvin, Urbaniste, Coordonnateur à l'aménagement et au développement, madame Catherine Verge-Ostiguy, Urbaniste et aménagiste et madame Nathalie Laprise, Technicienne en géomatique.

**LISTE DES ACRONYMES**

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CDNPQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CLD	Centre local de développement
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRE	Conférence régionale des élus
DGOG	Document général sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement
DOR	Document sur les objets de la révision
ISAQ	Inventaire des sites archéologiques du Québec
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LBC	Loi sur les biens culturels
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des régions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MENV	Ministère de l'Environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PSAR I	Premier projet de schéma d'aménagement révisé
PSADR II	Second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SARP	Service d'aide à la rénovation patrimoniale
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SGE	Société de gestion environnementale
TNO	Territoires non organisés
TPI	Terres publiques intramunicipales
UPA	Union des producteurs agricoles
VVAP	Villes et villages d'art et de patrimoine
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée



## Table des matières

AVANT-PROPOS .....	I
<b>Table des matières</b> .....	V
Liste des graphiques.....	XI
Liste des cartes.....	XII
Liste des tableaux .....	XV
CHAPITRE 1 CONTEXTE.....	2
1.1 PROCESSUS DE RÉVISION DU PREMIER SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT .....	2
1.2 STRUCTURE DU SADR .....	4
1.3 PORTRAIT.....	4
1.3.1 Localisation .....	5
1.3.2 Occupation du territoire.....	5
1.3.3 Portrait biophysique.....	10
1.3.3.1 Géomorphologie.....	10
1.3.3.2 Climat.....	12
1.3.3.3 Hydrographie.....	12
1.3.3.4 Végétation et faune .....	12
1.3.4 Cadre organisationnel .....	16
1.3.4.1 Découpage administratif .....	16
1.3.4.2 Structures organisationnelles.....	19
1.3.5 Portrait socio-économique .....	22
1.3.5.1 Démographie.....	22
1.3.5.2 Logement .....	29
1.3.5.3 Analyse des permis de construction .....	29
1.3.5.3.1 Permis de construction 1991-1995.....	30
1.3.5.3.2 Permis de construction 1996-2000.....	31
1.3.5.4 Les besoins en espaces .....	32
1.3.5.5 Économie .....	34
1.3.5.5.1 Structure de l'activité économique de la MRC .....	34
1.3.5.5.2 Main-d'œuvre et gains d'emploi .....	36
1.3.5.5.3 Scolarité .....	37
1.3.5.5.4 Lieu de travail .....	38
1.4 PROBLÉMATIQUE.....	39
CHAPITRE 2 GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT .....	41
2.1 MISE EN SITUATION .....	41
2.2 MILIEUX NATUREL ET PATRIMONIAL .....	41
2.2.1 La problématique.....	41
2.2.2 La santé et la sécurité des biens et des personnes.....	42
2.2.2.1 Les contraintes d'origine naturelle .....	42
2.2.2.1.1 Les zones d'inondation en eau libre .....	42
2.2.2.1.2 Les zones d'inondation par embâcle .....	43
2.2.2.1.3 Les zones à risque de mouvements de sol.....	43
2.2.2.2 Les contraintes d'origine anthropique.....	44
2.2.2.2.1 Les voies de circulation, immeubles et activités entraînant des contraintes majeures ..	44
2.2.3 La gestion des matières résiduelles.....	44
2.2.4 Le patrimoine naturel.....	45

2.2.5	Le patrimoine culturel et historique.....	45
2.2.6	Les grandes orientations relatives à l'aménagement et au développement.....	46
2.3	TRANSPORT ET COMMUNICATION.....	49
2.3.1	La problématique.....	49
2.3.2	La fonctionnalité et la pérennité des réseaux de transport terrestre, aérien et maritime.....	49
2.3.2.1	Le réseau de transport terrestre.....	49
2.3.2.2	Le réseau de transport récréatif.....	52
2.3.2.3	Le réseau de transport aérien.....	53
2.3.2.4	Le réseau de transport maritime.....	54
2.3.3	L'accessibilité du réseau de transport d'énergie et de communication et son intégration paysagère 55	
2.3.3.1	Les réseaux de transport d'énergie et de communication.....	55
2.3.4	Les grandes orientations relatives à l'aménagement et au développement.....	56
2.4	MILIEU URBAIN.....	60
2.4.1	La problématique.....	60
2.4.2	L'expansion urbaine.....	60
2.4.3	Le niveau de service.....	61
2.4.3.1	Les centres de services.....	61
2.4.3.2	L'offre de services.....	62
2.4.4	Les services de santé et scolaires.....	63
2.4.5	La rentabilisation des services municipaux.....	63
2.4.6	Les aires industrielles.....	64
2.4.7	La conservation et la revitalisation des centres-villes et secteurs anciens.....	76
2.4.8	Les grandes orientations d'aménagement et de développement spécifiques.....	77
2.5	MILIEU RURAL.....	80
2.5.1	La problématique.....	80
2.5.2	La pérennité du territoire agricole.....	81
2.5.2.1	Les enjeux économiques.....	81
2.5.2.2	Les enjeux sociaux.....	81
2.5.2.3	Les enjeux environnementaux.....	83
2.5.2.4	Le dynamisme de l'activité agricole.....	83
2.5.3	La fonctionnalité du réseau de transport routier.....	87
2.5.4	La dévitalisation du milieu rural.....	87
2.5.5	L'harmonisation des activités en milieu rural.....	89
2.5.6	Les grandes orientations d'aménagement et de développement spécifiques.....	89
2.6	MILIEU FORESTIER.....	93
2.6.1	La problématique.....	93
2.6.2	L'exploitation de la matière ligneuse.....	96
2.6.3	L'exploitation minière.....	97
2.6.4	L'exploitation faunique.....	97
2.6.5	Le développement de la villégiature sur terres publiques.....	97
2.6.6	Les grandes orientations d'aménagement et de développement spécifiques.....	101
2.7	MILIEU HYDROGRAPHIQUE.....	105
2.7.1	La problématique.....	105
2.7.2	La qualité de l'eau.....	105
2.7.3	La protection des rives et du littoral.....	107
2.7.4	Le développement récréotouristique.....	107
2.7.5	La production hydroélectrique.....	108
2.7.6	Les grandes orientations d'aménagement et de développement spécifiques.....	109

CHAPITRE 3	CONCEPT D'ORGANISATION .....	113
3.1	MISE EN SITUATION .....	113
3.2	LE CONCEPT .....	113
3.2.1	Les grandes vocations du territoire .....	113
3.2.2	Les pôles de développement.....	114
3.2.3	Les liens.....	115
3.2.4	Les principales perspectives d'aménagement et de développement .....	115
CHAPITRE 4	GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE.....	120
4.1	MISE EN SITUATION .....	120
4.1.1	Affectation agricole .....	121
4.1.1.1	Définition .....	121
4.1.1.2	Délimitation spatiale .....	121
4.1.1.3	Groupes d'usages autorisés .....	122
4.1.2	Affectation agroforestière .....	125
4.1.2.1	Définition .....	125
4.1.2.2	Délimitation spatiale .....	125
4.1.2.3	Groupes d'usages autorisés .....	126
4.1.3	Affectation de conservation .....	128
4.1.3.1	Définition .....	128
4.1.3.2	Délimitation spatiale .....	129
4.1.3.3	Groupes d'usages autorisés .....	129
4.1.4	Affectation forestière.....	130
4.1.4.1	Définition .....	130
4.1.4.2	Délimitation spatiale .....	130
4.1.4.3	Groupes d'usages autorisés .....	130
4.1.5	Affectation récréative .....	131
4.1.5.1	Définition .....	132
4.1.5.2	Délimitation spatiale .....	132
4.1.5.3	Groupes d'usages autorisés .....	133
4.1.6	Affectation urbaine .....	136
4.1.6.1	Définition .....	136
4.1.6.2	Délimitation spatiale .....	136
4.1.6.3	Groupes d'usages autorisés .....	137
4.1.7	Affectation de villégiature .....	140
4.1.7.1	Définition .....	140
4.1.7.2	Délimitation spatiale .....	140
4.1.7.3	Groupes d'usages .....	140
4.1.8	Rivières à ouananiche.....	141
CHAPITRE 5	PÉRIMÈTRES D'URBANISATION.....	147
5.1	MISE EN SITUATION .....	147
5.2	RAPPEL DES ORIENTATIONS .....	148
5.2.1	Rappel du portrait commercial (Chapitre II) .....	148
5.2.2	Rappel du portrait industriel (Chapitres II et IV).....	148
5.3	DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION.....	149
5.3.1	Le périmètre d'urbanisation d'Albanel.....	151
5.3.1.1	La situation actuelle .....	151
5.3.1.2	Demandes de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 27 et Tableau 27).....	151
5.3.1.3	Les effets escomptés.....	152
5.3.2	Les périmètres d'urbanisation (2) de Dolbeau-Mistassini .....	155

5.3.2.1	La situation actuelle .....	155
5.3.2.2	Demandes de modification au périmètre d'urbanisation (Cartes 28 et 29 et Tableau 31) .....	155
5.3.2.3	Les effets escomptés.....	157
5.3.3	Le périmètre d'urbanisation de Girardville.....	161
5.3.3.1	La situation actuelle .....	161
5.3.3.2	Demandes de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 30 et Tableau 35).....	161
5.3.3.3	Les effets escomptés.....	161
5.3.4	Le périmètre d'urbanisation de Normandin .....	165
5.3.4.1	La situation actuelle .....	165
5.3.4.2	Demandes de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 31 et Tableau 39).....	165
5.3.4.3	Les effets escomptés.....	167
5.3.5	Le périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-de-Lorette .....	170
5.3.5.1	La situation actuelle .....	170
5.3.5.2	Demande de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 32) .....	170
5.3.6	Le périmètre d'urbanisation de Pérignonka .....	173
5.3.6.1	La situation actuelle .....	173
5.3.6.2	Demande de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 33 et Tableau 45) .....	173
5.3.7	Noyau urbain de St-Augustin .....	177
5.3.7.1	La situation actuelle .....	177
5.3.7.2	Demandes de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 34 et Tableau 49).....	177
5.3.7.3	Les effets escomptés.....	177
5.3.8	Noyau urbain de St-Edmond-les-Plaines .....	181
5.3.8.1	La situation actuelle .....	181
5.3.8.2	Demande de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 35) .....	181
5.3.9	Noyau urbain de St-Eugène-d'Argentenay .....	184
5.3.9.1	La situation actuelle .....	184
5.3.9.2	Demande de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 36 et Tableau 54) .....	184
5.3.9.3	Les effets escomptés.....	184
5.3.10	Noyau urbain de St-Stanislas .....	187
5.3.10.1	La situation actuelle .....	187
5.3.10.2	Demande de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 37) .....	187
5.3.11	Noyau urbain de St-Thomas-Didyme .....	190
5.3.11.1	La situation actuelle .....	190
5.3.11.2	Demande de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 38 et Tableau 60).....	190
5.3.12	Noyau urbain de Ste-Jeanne-d'Arc.....	193
5.3.12.1	La situation actuelle .....	193
5.3.12.2	Demandes de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 39 et Tableau 63) .....	193
5.3.12.3	Les effets escomptés .....	193
5.3.13	Noyau urbain de Ste-Élisabeth-de-Proulx .....	197
5.3.13.1	La situation actuelle .....	197
5.3.13.2	Demande de modification au périmètre d'urbanisation (Carte 40).....	197
<b>CHAPITRE 6 ZONES DE CONTRAINTES .....</b>		<b>203</b>
6.1	MISE EN SITUATION .....	203
6.2	RAPPEL DES ORIENTATIONS .....	203
6.3	LES ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES .....	203
6.3.1	Les zones d'inondation en eau libre .....	204
6.3.2	Les zones d'inondation par embâcle.....	204
6.3.3	Les zones à risque de mouvements de sol .....	206
6.4	LES VOIES DE CIRCULATION ENTRAÎNANT DES CONTRAINTES MAJEURES .....	217
6.4.1	Les abords des principaux axes du réseau de transport terrestre .....	217
6.4.2	Les abords du réseau ferroviaire.....	217

6.4.3	Les abords des circuits récréatifs motorisés (VTT et motoneige).....	217
6.5	LES IMMEUBLES ET ACTIVITÉS ENTRAÎNANT DES CONTRAINTES MAJEURES .....	217
6.5.1	Les abords du réseau de transport d'énergie.....	218
6.5.2	Les lieux d'élimination des résidus issus de l'occupation humaine .....	219
6.5.3	Les sites d'extraction .....	222
6.5.4	Les activités commerciales et industrielles.....	224
6.5.5	Les terrains contaminés .....	225
CHAPITRE 7	TERRITOIRES D'INTÉRÊT.....	228
7.1	MISE EN SITUATION .....	228
7.2	RAPPEL DES ORIENTATIONS .....	228
7.3	LES USAGES AUTORISÉS.....	228
7.4	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT HISTORIQUE .....	229
7.4.1	Maison Samuel-Bédard (1903).....	230
7.4.2	Pointe-des-Pères .....	233
7.4.3	Ancien moulin de Sainte-Jeanne-d'Arc (1938) .....	235
7.4.4	Pont couvert de Ste-Jeanne-d'Arc (1936).....	237
7.4.5	Quartier de la Compagnie.....	239
7.4.6	Sites archéologiques .....	241
7.5	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT CULTUREL.....	256
7.5.1	Musée Louis-Hémon .....	257
7.5.2	Île du Repos.....	260
7.5.3	Bâtiments à caractère religieux.....	262
7.5.4	Croix de chemin à St-Thomas-Didyme .....	264
7.5.5	Arboretum de Normandin.....	266
7.5.6	Grands Jardins de Normandin .....	268
7.6	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE.....	269
7.6.1	Réseau hydrographique principal .....	269
7.6.1.1	Rivière Mistassini.....	269
7.6.1.2	Rivière Mistassibi.....	269
7.6.1.3	Rivière Ashuapmushuan.....	270
7.6.1.4	Rivière Péribonka et Petite rivière Péribonka .....	271
7.6.1.5	Rivière Ouasiemsca.....	271
7.6.1.6	Rivière aux Rats .....	271
7.6.1.7	Lac Saint-Jean .....	272
7.6.2	Chutes .....	272
7.6.2.1	Chutes de la rivière Mistassini .....	273
7.6.2.2	Chutes de la rivière Ashuapmushuan .....	274
7.6.2.3	Chutes de la rivière Mistassibi .....	274
7.6.2.4	Chute Blanche, Petite rivière Péribonka.....	274
7.6.2.5	Chutes de la rivière aux Rats.....	274
7.6.3	Îles .....	275
7.6.4	Plages.....	275
7.6.4.1	Plage de la rivière Mistassini, secteur Dolbeau (site Beurivage).....	275
7.6.4.2	Plage du lac Saint-Jean (Centre touristique Vauvert) .....	275
7.6.4.3	Plage du Centre touristique lac à Jim, St-Thomas-Didyme.....	275
7.6.5	Paysages .....	276
7.6.5.1	Rivière Péribonka, Péribonka.....	276
7.6.5.2	Petite rivière Péribonka .....	276
7.6.5.3	Rivière Ashuapmushuan.....	276

7.7	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE .....	291
7.7.1	Habitats fauniques .....	291
7.7.2	Milieus humides .....	297
7.7.3	Frayères .....	302
7.7.3.1	Frayères à ouananiche .....	302
7.7.3.2	Frayères à éperlan .....	302
7.7.3.3	Frayère à omble chevalier .....	302
7.7.3.4	Autre secteur propice de frai .....	302
7.7.4	Espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats .....	308
7.7.5	Peuplements forestiers .....	311
7.7.6	Réserve écologique .....	313
7.7.7	Réserve à castor de Roberval .....	315
7.8	SITES DU PROJET DE PARC RÉGIONAL ÉCLATÉ .....	317
7.8.1	Description des sites proposés du projet de Parc régional éclaté .....	317
CHAPITRE 8	ORGANISATION DU TRANSPORT .....	324
8.1	MISE EN SITUATION .....	324
8.2	RAPPEL DES ORIENTATIONS .....	324
8.3	LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE ET LEURS AMÉLIORATIONS .....	325
8.3.1	Le réseau routier .....	325
8.3.2	Le réseau ferroviaire .....	326
8.3.3	Le réseau récréatif .....	327
8.3.3.1	Le circuit de motoneige .....	327
8.3.3.2	Le circuit de véhicule tout-terrain (VTT) .....	327
8.3.3.3	Le circuit cyclable .....	327
8.3.3.4	Les circuits de canot-camping .....	328
8.3.4	Le réseau de transport aérien .....	328
CHAPITRE 9	INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS .....	331
9.1	MISE EN SITUATION .....	331
9.2	RAPPEL DES ORIENTATIONS .....	331
9.3	LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS .....	331
9.3.1	Les infrastructures et équipements de loisirs et culturels .....	332
9.3.2	Les autres infrastructures et équipements d'utilité publique .....	334
9.3.3	Les infrastructures et équipements scolaires .....	337
9.3.4	Les infrastructures et équipements gouvernementaux et paragouvernementaux .....	338
9.3.5	Les infrastructures et équipements de santé et de services sociaux .....	340
9.4	LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS RELIÉS AUX RÉSEAUX MAJEURS ....	342
9.4.1	Les réseaux majeurs de communication .....	342
9.4.2	Les réseaux majeurs d'électricité .....	343
9.4.3	Les réseaux majeurs de gaz .....	343
CHAPITRE 10	CONCLUSION .....	346

**LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1	Évolution de la population et perspectives démographiques pour la MRC.....	22
Graphique 2	Évolution du nombre de ménages dans la MRC de Maria-Chapdelaine.....	27

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

**LISTE DES CARTES**

Carte 1	Région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	6
Carte 2	Territoire municipalisé de la MRC.....	7
Carte 3	Territoire du Domaine du Roy .....	8
Carte 4	Colonisation du territoire .....	9
Carte 5	Géomorphologie .....	11
Carte 6	Réseau hydrographique.....	14
Carte 7	Domaines bioclimatiques.....	15
Carte 8	Utilisation du sol.....	18
Carte 9	Répartition de la population par municipalité .....	25
Carte 10	Aire industrielle, municipalité d’Albanel.....	67
Carte 11	Aires industrielles, municipalité de Dolbeau-Mistassini , modification règlement no 14-365 ...	68
Carte 12	Aires industrielles, municipalité de Girardville .....	69
Carte 13	Aires industrielles, municipalité de Normandin, modification règlement no 14-365 .....	70
Carte 14	Aire industrielle, municipalité de Péribonka.....	71
Carte 15	Aire industrielle, municipalité de Péribonka.....	72
Carte 16	Aire industrielle, municipalité de St-Augustin.....	73
Carte 17	Aires industrielles, municipalité de St-Thomas-Didyme .....	74
Carte 18	Aire industrielle, collectivité de Ste-Élisabeth-de-Proulx.....	75
Carte 19	Milieu rural .....	85
Carte 20	TPI et Zone agricole permanente .....	86
Carte 21	Aires communes et réseau routier d’accès aux ressources .....	94
Carte 22	Unités d’aménagement forestier et réseau routier d’accès aux ressources.....	95
Carte 23	Territoires structurés : Zecs et Pourvoiries.....	99
Carte 24	Étendue de la villégiature.....	100
Carte 25A	Concept d’organisation.....	117
Carte 25B	Concept d’organisation, pôles de services .....	120
Carte 26A et carte 26A-1	Consolidation les grandes affectations du territoire, milieu municipalisé.....	142
Carte 26B	Grandes affectations du territoire, territoires non organisés-Consolidation des modifications réglementaire .....	147
Carte 26C	Rivières à Ouananiche .....	148
Carte 27	Périmètre d’urbanisation, municipalité d’Albanel.....	154
Carte 28	Périmètre d’urbanisation, municipalité de Dolbeau-Mistassini - modification règlement 13-354-1 et règlement 20-462.....	159
Carte 29	Périmètre d’urbanisation, municipalité de Dolbeau-Mistassini, secteur Ste-Marguerite-Marie ... ..	160
Carte 30	Périmètre d’urbanisation, municipalité de Girardville .....	164
Carte 31	Périmètre d’urbanisation, municipalité de Normandin – modification règlement no 22-474 ...	169
Carte 32	Périmètre d’urbanisation, municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.....	172
Carte 33	Périmètre d’urbanisation, municipalité de Péribonka .....	176
Carte 34	Périmètre d’urbanisation, municipalité de St-Augustin .....	180
Carte 35	Périmètre d’urbanisation, municipalité de St-Edmond-les-Plaines.....	183
Carte 36	Périmètre d’urbanisation, municipalité de St-Eugène-d’Argentenay.....	186
Carte 37	Périmètre d’urbanisation, municipalité de St-Stanislas.....	189
Carte 38	Périmètre d’urbanisation, municipalité de St-Thomas-Didyme – modification règlement 16-392. ....	192
Carte 39	Périmètre d’urbanisation, municipalité de Ste-Jeanne-d’Arc.....	196
Carte 40	Périmètre d’urbanisation, collectivité de Ste-Élisabeth-de-Proulx.....	199
Carte 41	Zone d’inondation en eau libre, municipalités de Dolbeau-Mistassini et de Saint-Stanislas – modification règlement 20-451 .....	207
Carte 42	Zone d’inondation en eau libre, municipalité de Dolbeau-Mistassini – modification règlement 20-451 .....	208
Carte 43	Zone d’inondation en eau libre, municipalité d’Albanel – modification règlement 20-451 .....	209



Carte 44	Zone d'inondation en eau libre, municipalité de Girardville .....	210
Carte 45	Zone d'inondation en eau libre, municipalité de Normandin.....	211
<del>Carte 46</del>	<del>Zone d'inondation en eau libre, municipalité de St-Thomas-Didyme – abrogée avec le règlement 20-451.....</del>	<del>212</del>
Carte 47	Zone d'inondation par embâcle, municipalité de Girardville.....	213
Carte 48	Zone d'inondation par embâcle, municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc .....	214
Carte 48A	Zone d'inondation par embâcle, municipalité de Péribonka – modification règlement 10-316.....	220
Carte 49	Zones à risque de mouvements de sol, – modification règlement 20-451 .....	216
Carte 50	Maison Samuel-Bédard – modification règlement 20-462 .....	232
Carte 51	Pointe-des-Pères.....	234
Carte 52	Ancien moulin de Sainte-Jeanne-d'Arc .....	236
Carte 53	Pont couvert de Ste-Jeanne-d'Arc.....	238
Carte 54	Quartier de la Compagnie .....	240
Carte 55	Sites archéologiques, secteur de concentration rivière Péribonka.....	244
Carte 56	Sites archéologiques, secteur de concentration lac Piraube .....	245
Carte 57	Sites archéologiques, lac Onistagane .....	246
Carte 58	Sites archéologiques, les Grandes Loutres.....	247
Carte 59	Sites archéologiques, rivière Péribonka et lac Saint-Jean .....	248
Carte 60	Sites archéologiques, île du Repos.....	249
Carte 61	Sites archéologiques, Pointe-des-Pères .....	250
Carte 62	Site archéologique, rivière Ticouapé.....	251
Carte 63	Sites archéologiques, Grande chute à l'Ours .....	252
Carte 64	Site archéologique, rivière Ashuapmushuan .....	253
Carte 65	Sites archéologiques, lac Damville .....	254
Carte 66	Sites archéologiques, rivière Serpent .....	255
Carte 67	Musée Louis-Hémon – modification règlement 20-464 .....	259
Carte 68	Île du repos.....	261
Carte 69	Croix de chemin, St-Thomas-Didyme .....	265
Carte 70	Arboretum de Normandin .....	267
<del>Carte 71</del>	<del>Grands Jardins de Normandin.....</del>	<del>268</del>
Carte 72	Territoires d'intérêt esthétique, rivières Mistassini et Mistassibi .....	277
Carte 73	Territoires d'intérêt esthétique, rivière Mistassini.....	278
Carte 74	Territoires d'intérêt esthétique, rivière Mistassini.....	279
Carte 75	Territoires d'intérêt esthétique, rivière Mistassini.....	280
Carte 76	Territoire d'intérêt esthétique, rivière Mistassini .....	281
Carte 77	Territoire d'intérêt esthétique, rivière Mistassini .....	282
Carte 78	Territoires d'intérêt esthétique, rivière Mistassibi.....	283
Carte 79	Territoire d'intérêt esthétique, rivière Ashuapmushuan .....	284
Carte 80	Territoires d'intérêt esthétique, rivière Ashuapmushuan.....	285
Carte 81	Territoire d'intérêt esthétique, rivière Péribonka .....	286
Carte 82	Territoire d'intérêt esthétique, rivière Péribonka .....	287
Carte 83	Territoires d'intérêt esthétique, Petite rivière Péribonka.....	288
Carte 84	Territoire d'intérêt esthétique, rivière aux Rats.....	289
Carte 85	Territoire d'intérêt esthétique, lac Saint-Jean.....	290
Carte 86	Héronnière .....	293
Carte 87	Habitat du rat musqué .....	294
Carte 88	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques, rivière Mistassini .....	295
Carte 89	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques, rivière Péribonka .....	296
Carte 90	Milieus humides et herbiers aquatiques, rivière Mistassini .....	298
Carte 91	Milieus humides, Petite rivière Péribonka.....	299
Carte 92	Milieus humides, rivière Péribonka.....	300
Carte 93	Milieus humides, municipalités d'Albanet et de St-Thomas-Didyme .....	301
Carte 94	Frayère à ouananiche, rivière Ashuapmushuan.....	303
Carte 95	Frayère à ouananiche, rivière Micosas.....	304
Carte 96	Frayères à éperlan, rivière aux Rats et rivière de l'Écluse .....	305

Carte 97	Frayère à omble chevalier, lac des Hauteurs .....	306
Carte 98	Secteur propice de frai, delta de la rivière Mistassini .....	307
Carte 99	Espèces fauniques et floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables .....	310
Carte 100	Écosystèmes forestiers exceptionnels, peuplements forestiers et bouleau jaune.....	312
Carte 101	Projet de Réserve écologique d'Ashuapmushuan .....	314
Carte 102	Réserve à castor de Roberval .....	316
Carte 103	Projet de Parc régional éclaté .....	320
Carte 104	Réseaux de transport terrestre et aérien.....	329
Carte 105	Infrastructures et équipements de loisirs et culturels .....	333
Carte 106	Infrastructures et équipements d'utilité publique .....	336
Carte 107	Infrastructures et équipements reliés réseaux majeurs -modification règlement no 10-327.....	344

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1	Les étapes du processus de révision du premier schéma d'aménagement .....	3
Tableau 2	Superficie et tenure des terres des municipalités de la MRC .....	17
Tableau 3	Utilisation du sol du territoire municipalisé .....	17
Tableau 4	Structures organisationnelles.....	21
Tableau 5	Évolution de la population et perspectives démographiques par municipalité .....	23
Tableau 6	Population par groupe d'âge à l'intérieur de la MRC de Maria-Chapdelaine.....	26
Tableau 7	Répartition par groupe d'âge 1996 et 2001 (%).....	27
Tableau 8	Évolution du nombre de ménages et perspectives par municipalité.....	28
Tableau 9	Nombre de logements occupés entre 1981 et 2001 .....	30
Tableau 10	Permis émis pour de nouvelles constructions entre 1991 et 1995.....	31
Tableau 11	Permis émis pour de nouvelles constructions entre 1996-2000 .....	32
Tableau 12	Situation des périmètres d'urbanisation .....	33
Tableau 13	Répartition de la population active par secteur d'activité économique (%).....	34
Tableau 14	Population active selon l'industrie, 2001 .....	35
Tableau 15	Indicateurs du marché du travail, 2001 .....	36
Tableau 16	Gains moyens d'emploi par personne (homme vs femme) (\$) en 2001.....	37
Tableau 17	Répartition de la population adulte selon le niveau de scolarité obtenue*.....	37
Tableau 18	Lieu de travail de la population active par rapport au lieu de résidence, 2001 .....	39
Tableau 19	Municipalités de la MRC par catégorie de centre de services .....	62
Tableau 20	Caractérisation des aires industrielles de la MRC.....	64
Tableau 21	Superficies des aires industrielles de la MRC .....	66
Tableau 22	Installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau.....	106
Tableau 23	Compilation des données des périmètres d'urbanisation .....	149
Tableau 24	Situation du périmètre d'urbanisation d'Albanel, 2002 .....	152
Tableau 25	Aire industrielle d'Albanel, 2004 .....	152
Tableau 26	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	153
Tableau 27	Agrandissement et diminution du périmètre d'urbanisation.....	153
Tableau 28	Situation du périmètre d'urbanisation de Dolbeau-Mistassini, 2000-2001 .....	157
Tableau 29	Aires industrielles de Dolbeau-Mistassini, 2004 .....	157
Tableau 30	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	157
Tableau 31	Agrandissement et diminution du périmètre d'urbanisation.....	158
Tableau 32	Situation du périmètre d'urbanisation de Girardville, 2000-2001 .....	162
Tableau 33	Aires industrielles de Girardville, 2004 .....	162
Tableau 34	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	163
Tableau 35	Agrandissement et diminution du périmètre d'urbanisation.....	163
Tableau 36	Situation du périmètre d'urbanisation de Normandin, 2000-2001 .....	167
Tableau 37	Aires industrielles de la ville de Normandin, 2004.....	167
Tableau 38	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	168
Tableau 39	Agrandissement et diminution du périmètre d'urbanisation.....	168
Tableau 40	Situation du périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-de-Lorette, 2000-2001 .....	171
Tableau 41	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	171
Tableau 42	Situation du périmètre d'urbanisation de Péribonka, 2000-2001 .....	174
Tableau 43	Aires industrielles de Péribonka, 2004 .....	174
Tableau 44	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	174
Tableau 45	Agrandissement et diminution du périmètre d'urbanisation.....	175
Tableau 46	Situation du périmètre d'urbanisation de St-Augustin, 2000-2001 .....	178
Tableau 47	Aire industrielle de St-Augustin, 2004 .....	178

Tableau 48	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	179
Tableau 49	Agrandissement et diminution du périmètre d'urbanisation.....	179
Tableau 50	Situation du périmètre d'urbanisation de St-Edmond-les-Plaines, 2000-2001.....	181
Tableau 51	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	182
Tableau 52	Situation du périmètre d'urbanisation de St-Eugène-d'Argentenay, 2000-2001 .....	185
Tableau 53	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	185
Tableau 54	Agrandissement et diminution du périmètre d'urbanisation.....	185
Tableau 55	Situation du périmètre d'urbanisation de St-Stanislas, 2000-2001.....	187
Tableau 56	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	188
Tableau 57	Situation du périmètre d'urbanisation de St-Thomas-Didyme, 2000-2001.....	191
Tableau 58	Aires industrielles de St-Thomas-Didyme, 2004.....	191
Tableau 59	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	191
Tableau 60	Agrandissement et diminution du périmètre d'urbanisation.....	191
Tableau 61	Situation du périmètre d'urbanisation de Ste-Jeanne-d'Arc, 2000-2001 .....	194
Tableau 62	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000.....	194
Tableau 63	Agrandissement et diminution du périmètre d'urbanisation.....	195
Tableau 64	Situation du périmètre d'urbanisation de Ste-Élisabeth-de-Proulx, 2000-2001 .....	197
Tableau 65	Aire industrielle de Ste-Élisabeth-de-Proulx, 2004 .....	198
Tableau 66	Permis de construction pour les années 1991 - 1995, 1996 - 2000 .....	198
Tableau 67	Synthèse des modifications proposées aux périmètres d'urbanisation .....	200
Tableau 68	Lieux d'enfouissement sanitaire et dépôts .....	220
Tableau 69	Équipements collectifs relatifs au traitement des eaux usées d'origine domestique.....	222
Tableau 70	Localisation des carrières et sablières constituant une nuisance .....	223
Tableau 71	Constructions commerciales et industrielles .....	224
Tableau 72	Terrains contaminés.....	225
Tableau 73	Répertoire des sites archéologiques .....	242
Tableau 74	Bâtiments à caractère religieux .....	263
Tableau 75	Habitats fauniques .....	292
Tableau 76	Milieux humides qui ne sont pas habitats fauniques.....	297
Tableau 77	Espèces fauniques vulnérables et susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables 309	
Tableau 78	Espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables .....	309
Tableau 79	Sites du projet de Parc régional éclaté .....	321
Tableau 80	Infrastructures et équipements de loisirs et culturels .....	332
Tableau 81	Les autres infrastructures et équipements d'utilité publique.....	334
Tableau 82	Prises d'eau potable.....	335
Tableau 83	Les infrastructures et équipements scolaires .....	337
Tableau 84	Les infrastructures et équipements gouvernementaux et paragouvernementaux ....	339
Tableau 85	Les infrastructures et équipements de santé et de services sociaux .....	340

**CHAPITRE I :**

**CONTEXTE**

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

## **CHAPITRE 1 CONTEXTE**

### **1.1 PROCESSUS DE RÉVISION DU PREMIER SCHEMA D'AMÉNAGEMENT**

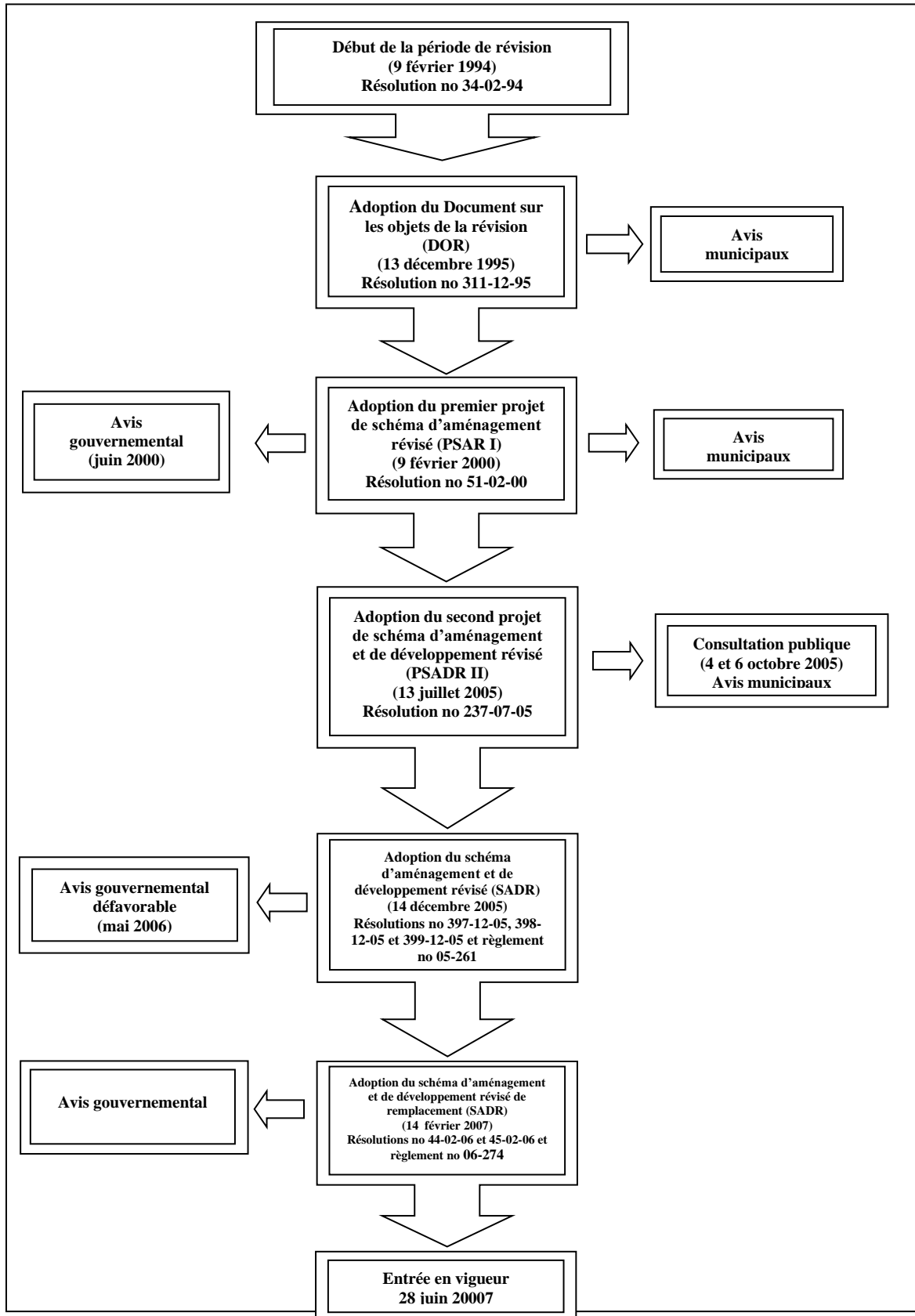
La MRC de Maria-Chapdelaine adoptait, le 14 juillet 1987, son premier schéma d'aménagement qui, suite au processus de consultation, entré en vigueur le 13 octobre 1988 et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.). Moins de six ans plus tard, soit le 9 février 1994, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine signifiait, par l'adoption de la résolution numéro 34-02-94, le début de la période de révision de ce document. Le Conseil de la MRC a adopté le règlement numéro 05-261 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par la résolution numéro 399-12-05 pour lequel le ministre des Affaires municipales et des Régions a signifié un avis défavorable. Le contenu du présent document (SADR de remplacement) a donc été revu en fonction des éléments identifiés dans l'avis gouvernemental comme ne respectant pas les orientations et les projets que le gouvernement, ses ministères, ses mandataires et les organismes publics poursuivent (*Tableau 1*).

Le délai encouru entre l'adoption de la résolution, lançant le processus de révision et l'étape actuelle peut s'expliquer par plusieurs raisons dont les discussions et les projets associés au processus de décentralisation annoncés par le gouvernement du Québec et par les diverses modifications apportées aux orientations gouvernementales, entre autres en matière agricole. Ceci a entraîné plusieurs ajustements au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé. Toutefois, avec ces ajustements, il répond plus que jamais aux préoccupations, aux problématiques et aux intérêts du milieu de Maria-Chapdelaine.

La révision du premier schéma d'aménagement dont le choix des grandes orientations d'aménagement et de développement a été guidé par certains grands enjeux propres aux réalités socio-économiques de la MRC, soit :

- le développement économique et la mise en valeur, principalement en lien avec les ressources du milieu (forêt, agriculture, récréotourisme, etc.) ;
- le maintien de l'occupation du territoire et des services à la population, et ;
- la revitalisation des collectivités et de leurs milieux de vie.

Tableau 1 Les étapes du processus de révision du premier schéma d'aménagement



## 1.2 STRUCTURE DU SADR

Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC est appelé à jouer plusieurs rôles en tant qu'instrument de planification<sup>1</sup>. Afin de les remplir pleinement, il doit être complet, c'est-à-dire contenir les éléments obligatoires prescrits par la L.A.U. et sa consultation doit être facile ce qui permettra aux différents acteurs et intervenants de s'y retrouver facilement. Ainsi, lors de l'élaboration du premier schéma d'aménagement, la MRC avait privilégié une présentation qui reprenait les diverses composantes décrites aux articles 5, 6 et 7 de la L.A.U. Cette approche sera de nouveau utilisée pour le schéma d'aménagement et de développement révisé.

De plus, afin de bien comprendre les choix d'aménagement et de développement qui ont été faits, la première partie du SADR sera consacrée à une mise en contexte décrivant sommairement le milieu de Maria-Chapdelaine et ses problématiques. Un concept d'organisation spatiale y sera par la suite exposé. Ce dernier constituera le squelette de l'organisation spatiale du territoire et permettra d'en visualiser les vocations projetées, les pôles, les principaux liens entre ces derniers ainsi que les principales orientations d'aménagement et de développement préconisées par la MRC.

Enfin, tel que le prévoit la L.A.U., le document principal du schéma d'aménagement et de développement révisé sera accompagné d'un document complémentaire (2<sup>e</sup> alinéa, article 5, L.A.U.) et d'un plan d'action (article 7, L.A.U.). Ces derniers préciseront respectivement, les règles (minimales et générales) d'aménagement ainsi que les actions qui seront menées en matière d'aménagement, de développement et de gestion environnementale et ce, en réponse aux orientations et objectifs que la MRC se sera fixés dans son SADR.

## 1.3 PORTRAIT

Les caractéristiques historiques, biophysiques, organisationnelles et socio-économiques d'un milieu conditionnent les choix d'aménagement et de développement de celui-ci. Les prochaines pages du document y sont consacrées pour la MRC de Maria-Chapdelaine.

---

<sup>1</sup> Les principaux rôles d'un schéma d'aménagement et de développement à titre d'instrument de planification :

- de connaissance : doit fournir les grandes caractéristiques socio-économiques et physiques du territoire et identifier les différentes problématiques, dans le but de permettre aux différents acteurs concernés de comprendre les choix retenus ;
- de concertation : doit refléter les compromis entre les différents acteurs concernés, soit les municipalités, ministères et mandataires. L'article 149 et suivants de la L.A.U. prévoient que les interventions gouvernementales doivent être conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de règlements de contrôle intérimaire ;
- de planification : doit viser à coordonner l'organisation spatiale des différentes activités sur le territoire (les grandes vocations) et à faire les choix en rapport avec le type et la localisation des équipements et infrastructures nécessaires aux besoins des collectivités ;
- de mise en œuvre et de développement : doit pouvoir guider les actions de la MRC en matière d'aménagement et assurer une meilleure coordination dans les actions menées en matière de développement économique et de gestion environnementale.



### **1.3.1 Localisation**

La MRC de Maria-Chapdelaine se situe dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02). Cette région se compose d'une ville, Saguenay, ayant les compétences d'une MRC et de quatre MRC incluant celle de Maria-Chapdelaine (*Carte 1*). Celle-ci se situe au nord du Lac-Saint-Jean, entre la rivière Péribonka à l'est, la rivière Ashuapmushuan à l'ouest, le lac Saint-Jean au sud et la limite du bassin versant du lac Saint-Jean au nord. Son territoire couvre une superficie de près de 40 000 km<sup>2</sup> dont la majorité, plus de 95%, appartient au domaine public. En superficie, la MRC de Maria-Chapdelaine avec ses douze municipalités et ses territoires non organisés (TNO) (Chute-des-Passes et Rivière-Mistassini) est l'une des plus grandes au Québec (*Carte 2 et Tableau 2*). De plus, son impressionnant réseau hydrographique en fait le domaine des grandes rivières.

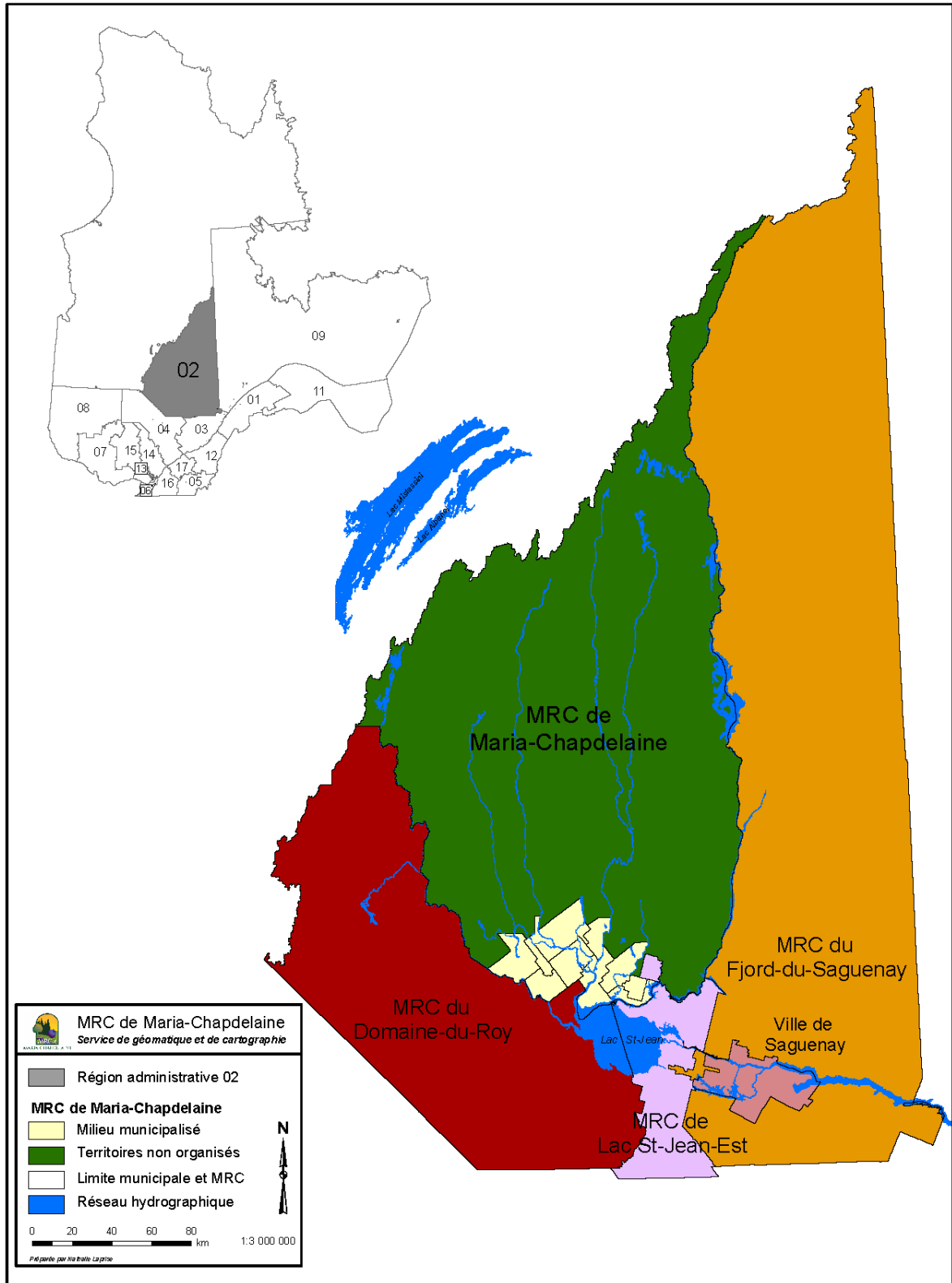
### **1.3.2 Occupation du territoire**

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, les premiers explorateurs et missionnaires ont parcouru le territoire connu maintenant sous le nom de Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils y ont découvert une faune abondante, notamment composée d'animaux à fourrure et de poissons. Le roi de France, Louis XIV, voyant l'engouement pour cette nouvelle ressource, y institua le territoire du Domaine du Roy. Ce dernier était en quelque sorte une région administrative réservée exclusivement, pour le bénéfice de l'État, au commerce des fourrures. Ce vaste territoire s'étendait du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la Baie James et englobait la totalité de la région actuelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean (*Carte 3*).

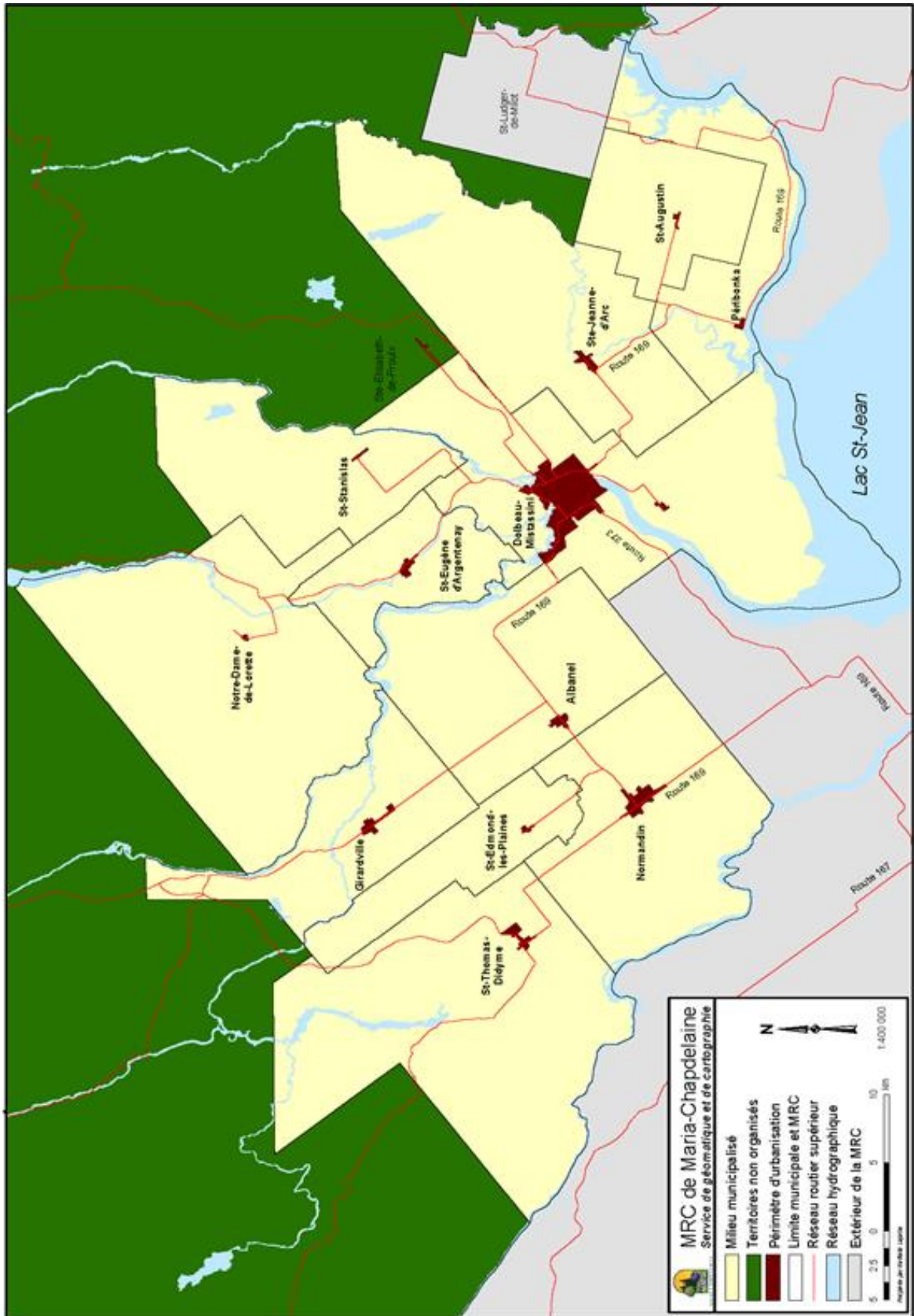
Le début du XIX<sup>e</sup> siècle coïncide quant à lui à la baisse du commerce des fourrures en raison notamment d'un épuisement de la ressource. Cette baisse laissait entrevoir une possibilité de colonisation sur le territoire du Domaine du Roy puisqu'on constate dans les régions riveraines du fleuve Saint-Laurent un surplus de population et ce, en plus de la présence au Domaine du Roy de sols réputés cultivables ainsi que de riches forêts qui attiraient de plus en plus la convoitise. C'est ainsi qu'au milieu des années 1800, le gouvernement y favorisa la colonisation.

Plus précisément, la colonisation sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine (*Carte 4*) s'est d'abord amorcée en 1878 à l'ouest par la traversée de la rivière Ashuapmushuan, territoire représenté aujourd'hui par les municipalités de Normandin et d'Albanel. Une deuxième vague de colonisation s'est ensuite faite en 1892 par la rivière Mistassini avec l'établissement des Pères Trappistes. À partir de 1895, la colonisation s'est poursuivie vers l'est dans la municipalité de Péribonka et jusqu'à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans les autres municipalités de la MRC.

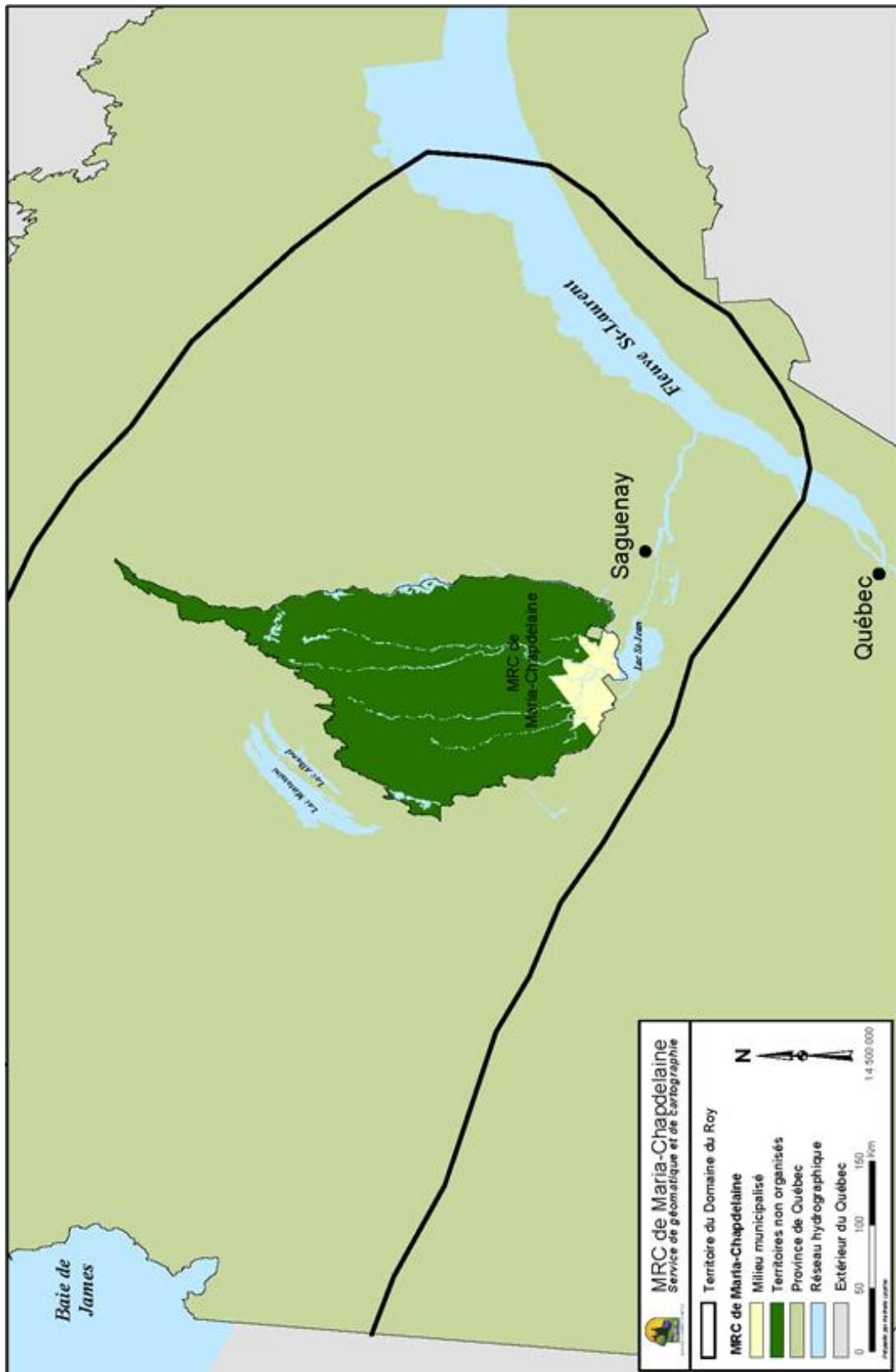
Carte 1 Région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean



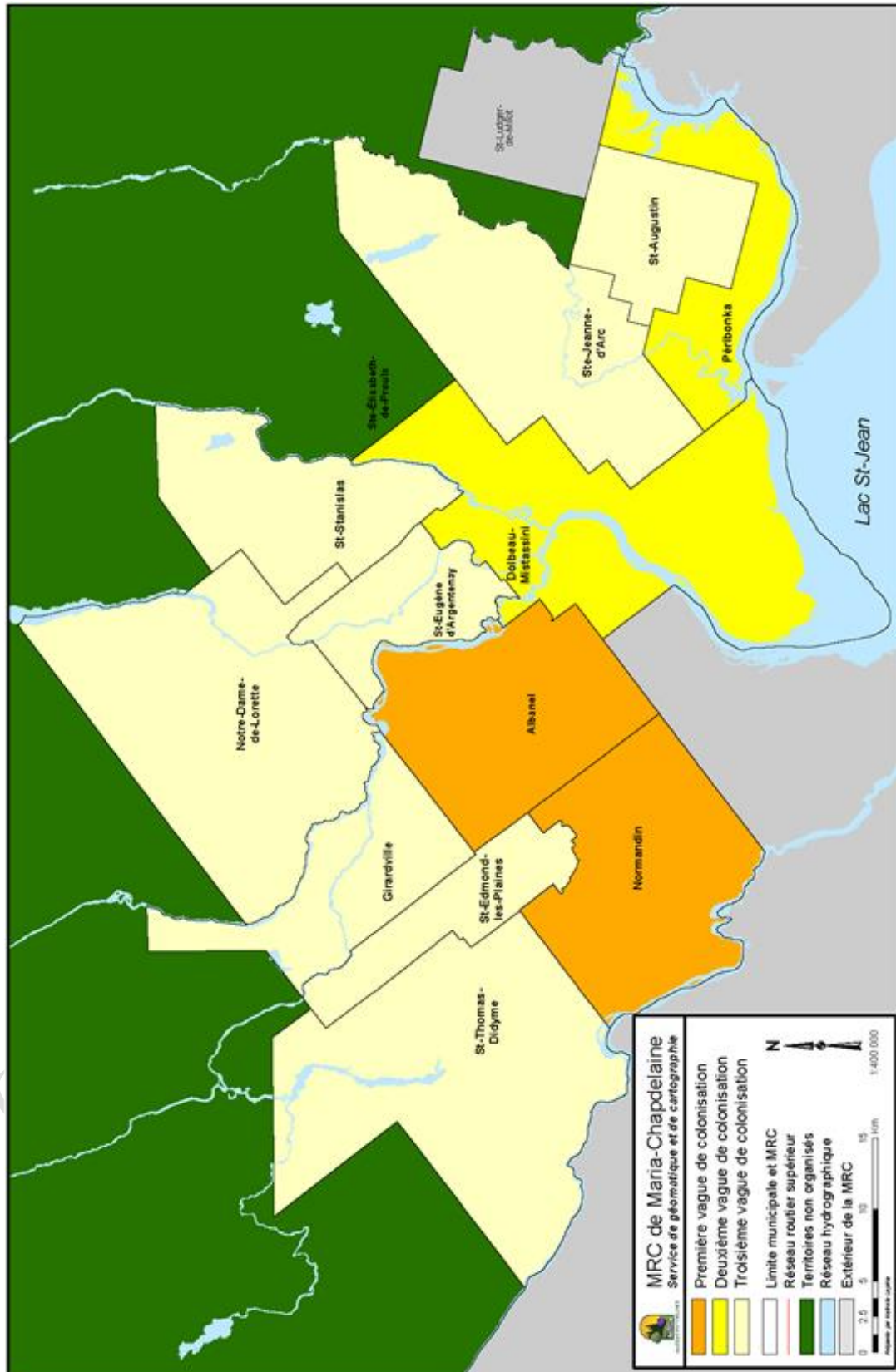
Carte 2 Territoire municipalisé de la MRC



Carte 3 Territoire du Domaine du Roy



Carte 4 Colonisation du territoire



L'occupation et le développement du territoire de la MRC ont, de tout temps, profité de la présence du vaste réseau hydrographique. Il a d'abord servi de moyen de transport et de communication aux Amérindiens et aux Européens (colonisateurs, explorateurs et commerçants), pour ensuite permettre le développement d'un certain potentiel récréatif associé à la présence d'un imposant réseau hydrographique et d'une importante faune. Ce potentiel est d'ailleurs toujours notable pour le milieu de Maria-Chapdelaine. L'homme d'affaires Horace Beemer a entre autres mis sur pied, à la fin des années 1880, une organisation touristique basée sur une pêche récréative de haute qualité. Finalement, le réseau hydrographique a servi à l'exploitation des ressources naturelles, notamment forestières et énergétiques. Par exemple, le flottage du bois permettait d'approvisionner les usines de sciage en aval des rivières tandis que la production d'énergie hydroélectrique permettait l'industrialisation de la région.

Ainsi, les caractéristiques biophysiques du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ont permis d'y assurer la survie des Amérindiens et y ont attiré les Européens. La structure économique actuelle de la MRC dépend encore grandement de l'exploitation, de la conservation et de la mise en valeur de ces potentiels.

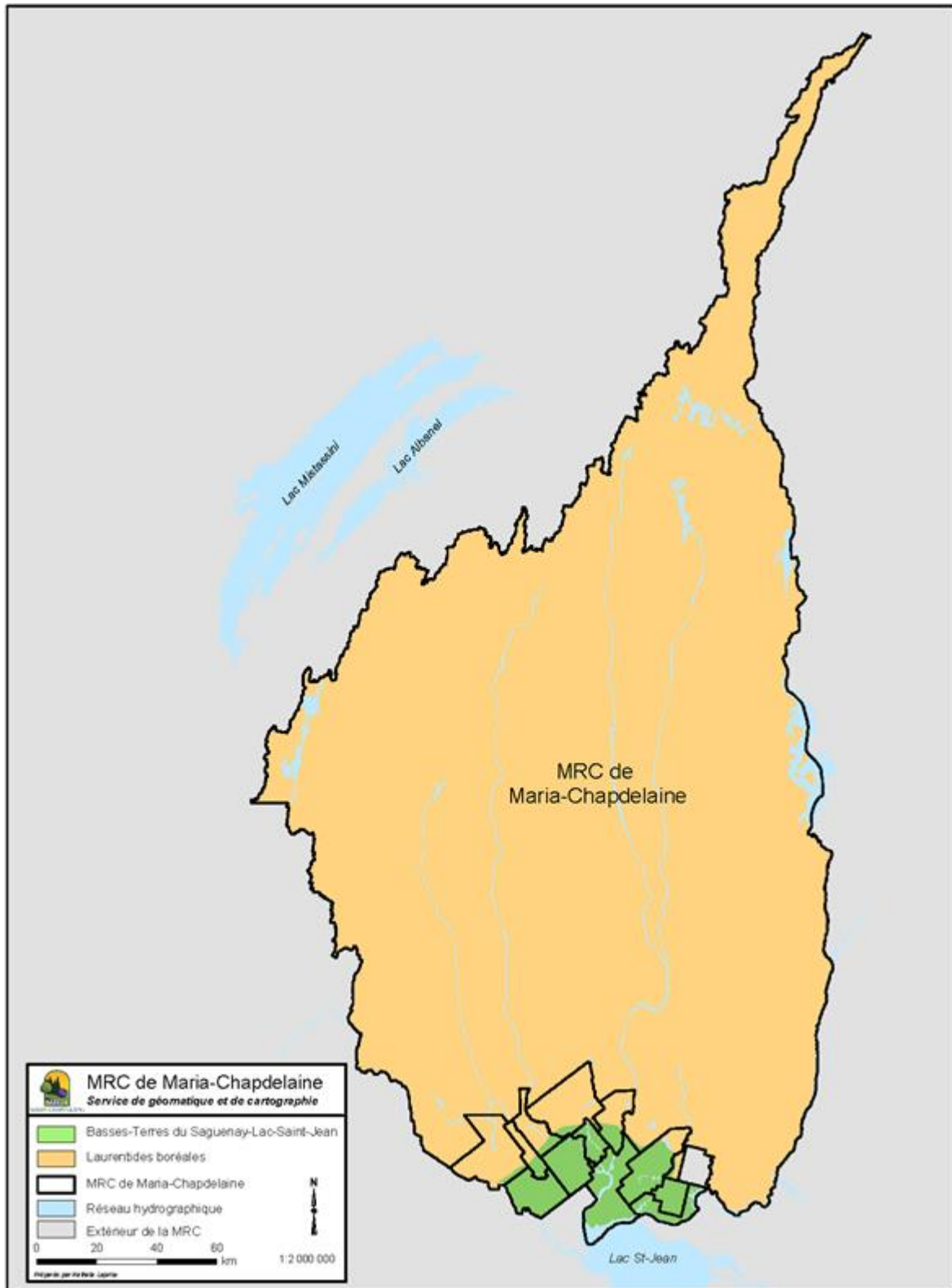
### **1.3.3 Portrait biophysique**

#### *1.3.3.1.1 Géomorphologie*

Le territoire de la MRC se divise en deux grands ensembles, soit la plaine au sud, qui fait partie de la région naturelle des basses-terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le massif montagneux au nord qui fait partie de la région naturelle des Laurentides boréales. La plaine, comme son nom l'indique, est peu accidentée. Elle s'étend du lac Saint-Jean à l'arrière-pays sur une profondeur d'environ 30 km et son élévation par rapport au niveau de la mer varie entre 90 mètres, près du lac Saint-Jean et 200 mètres sur les contreforts. Le massif montagneux, quant à lui, présente un relief accidenté au sud qui a tendance à s'aplanir plus on remonte vers le nord. Son élévation varie de 200 mètres aux abords de la plaine à 700 mètres à la limite nord (Gauthier & al, 1981) (*Carte 5*).

Les sols de la partie sud de la MRC se composent principalement d'argile fixée sur des matériaux morainiques non stratifiés, tandis que les sols de la partie nord se composent de calcaire et de sable deltaïque provenant de la fonte des glaciers. Les dépôts argileux de la partie sud de la MRC forment une étendue propice à la pratique de l'agriculture (Gauthier & al, 1981). D'après la classification des terres du Canada, le potentiel agricole des terres de la MRC est bon, toutefois ces sols sont, sur d'importantes superficies, affectés par des contraintes naturelles (coulée, vallonement, terre humide, etc.). Outre cette classification, certaines terres agricoles montrent des caractéristiques propices à une agriculture spécialisée (pomme de terre, bleuet et autres petits fruits). De plus, la zone agricole permanente, territoire voué principalement à l'agriculture, représente près de 48% de la superficie totale du territoire municipalisé de la MRC.

Carte 5 Géomorphologie



### 1.3.3.2 Climat

La localisation géographique de la MRC ainsi que son relief ont une incidence directe sur le climat. Ce dernier conditionne entre autres, la période de croissance de la végétation, la présence et la diversité de la faune et de la flore, ainsi que la pratique de plusieurs activités récréatives. Ainsi, le climat jumelé avec l'isolement géographique de la région du Lac-Saint-Jean dont la MRC fait partie la protège de certaines maladies affectant la végétation du sud de la province.

Le climat de la MRC se caractérise par la présence de quatre saisons bien distinctes. Un été court et chaud, avec une température moyenne de 17°C pour le mois le plus chaud, un hiver long et rigoureux avec une température moyenne pour le mois le plus froid de -18°C (Lafond & Fortin, 1997). Le nombre moyen de jours sans gel dans le sud de la MRC se situe autour de 130.

Les vents dominants (73%), en provenance de l'ouest, provoquent des variations locales de température. Par ailleurs, le climat du sud de la MRC est indéniablement influencé par la présence du lac Saint-Jean. Cette véritable mer intérieure y joue un rôle modérateur. Le climat du nord quant à lui est influencé par la présence au nord-ouest de la zone montagneuse.

Le territoire de la MRC reçoit en moyenne 80 cm de précipitations annuellement, dont 30% au sud sous forme de neige entre novembre et avril tandis qu'elles sont légèrement supérieures vers le nord. Les précipitations annuelles sont de 25% entre janvier et avril et de 75% tout au long des autres mois de l'année.

### 1.3.3.3 Hydrographie

La principale caractéristique biophysique du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine est, outre la forêt, son réseau hydrographique (*Carte 6*). Ce dernier se compose des principaux cours d'eau de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont en tout ou en partie, des bassins versants des rivières Péribonka, Petite Péribonka, Mistassini, Ticouapé et Ashuapmushuan qui, du nord vers le sud, convergent vers le lac Saint-Jean. Ce dernier couvre une superficie de plus de 1 000 km<sup>2</sup> et avait été appelé Piékouagami par les Amérindiens qui signifie «lac plat» avant qu'en 1647 le Père DeQuen le nomme lac Saint-Jean.

Les principaux tributaires du lac Saint-Jean, à savoir les rivières Ashuapmushuan, Mistassini et Péribonka lui fournissent à elles seules près de 90% de son approvisionnement en eau. Ainsi, avec l'approvisionnement de ses principaux tributaires et émissaires (rivières Grande et Petite Décharge), le lac Saint-Jean renouvelle ses eaux en moyenne quatre fois par année.

Dans son ensemble, le réseau hydrographique de la MRC a conservé son intégrité environnementale, c'est-à-dire que seules les rivières Péribonka, Petite Péribonka (Centrale de la Chute-Blanche, Hydro-Morin) et Mistassini (Centrale de la Minashtul, Hydro-Innu) sont, à ce jour, harnachées. Notons qu'un aménagement hydroélectrique d'Hydro-Québec s'ajoutera sur la rivière Péribonka à ceux appartenant à la Cie Alcan (Barrage des Passes-Dangereuses, Centrale de la Chute-des-Passes et Centrale de la Chute-du-Diable) (*Carte 77*). *De plus, un projet d'aménagement hydroélectrique communautaire au fil de l'eau sera ajouté sur la rivière Mistassini à la hauteur de la 11<sup>ème</sup> chute (Carte 107).*

R 10-327

Le réseau hydrographique, comme il a été mentionné auparavant, a été et est toujours un moteur tant pour le développement économique, touristique, récréatif que social. Il apparaît être un élément distinctif et propre au territoire de la MRC dont le milieu s'est approprié et qu'il est essentiel de mettre au profit du développement local et régional.

### 1.3.3.4 Végétation et faune

La végétation présente dans la portion sud de la MRC appartient à la limite nordique du domaine de la sapinière à bouleau jaune. Elle fait place plus au nord au domaine de la sapinière à bouleau blanc et encore plus au nord au domaine de la pessière à mousses. Dans les domaines plus au sud, les principaux peuplements forestiers

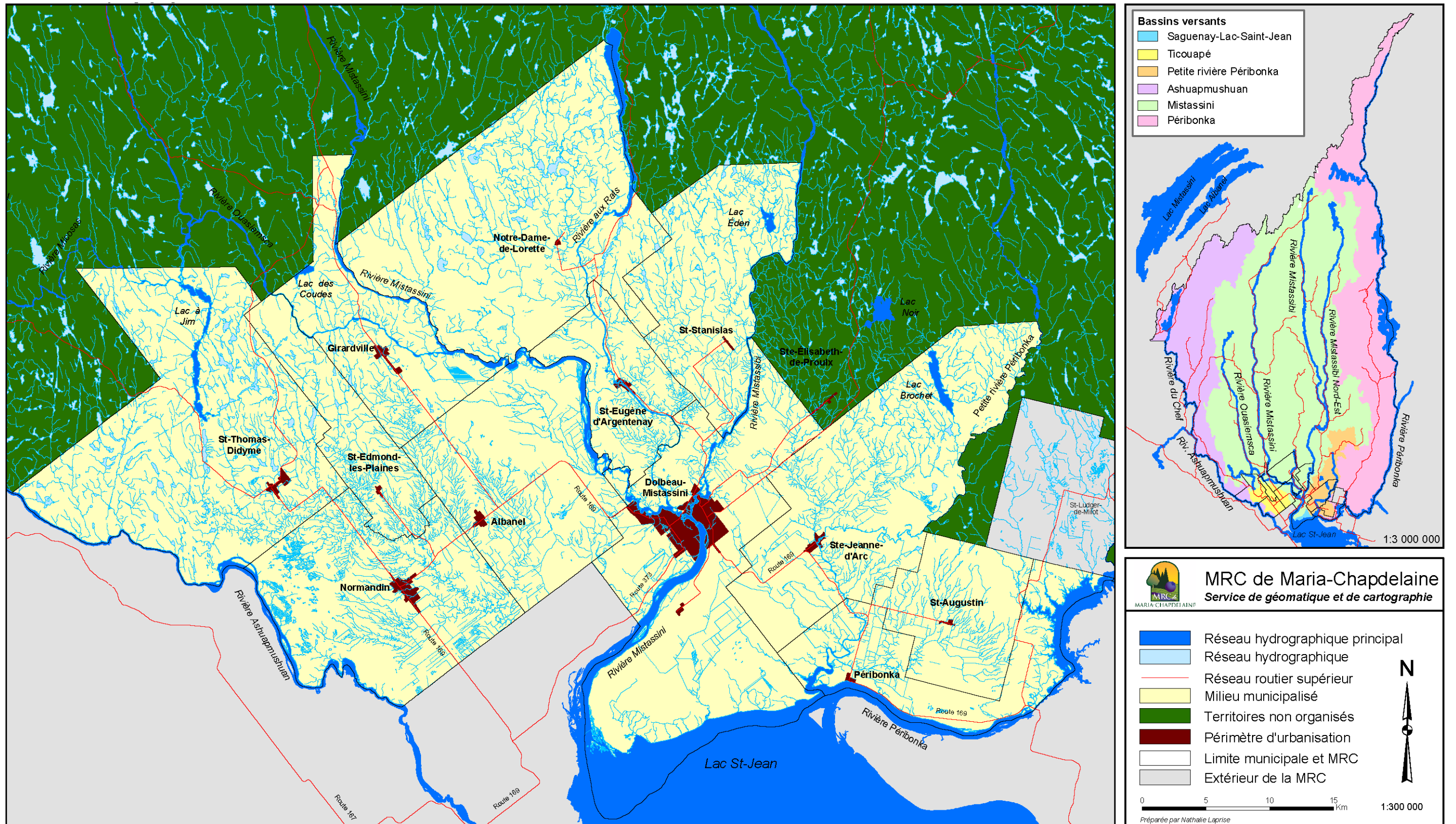


sont les tremblaies, les pinèdes grises et les sapinières. Plus on remonte vers le nord, ces peuplements laissent place à la pessière noire (*Carte 7*). La MRC abrite aussi en bordure de la rivière Péribonka, le plus gros bouleau jaune du Québec peut-être même du Canada.

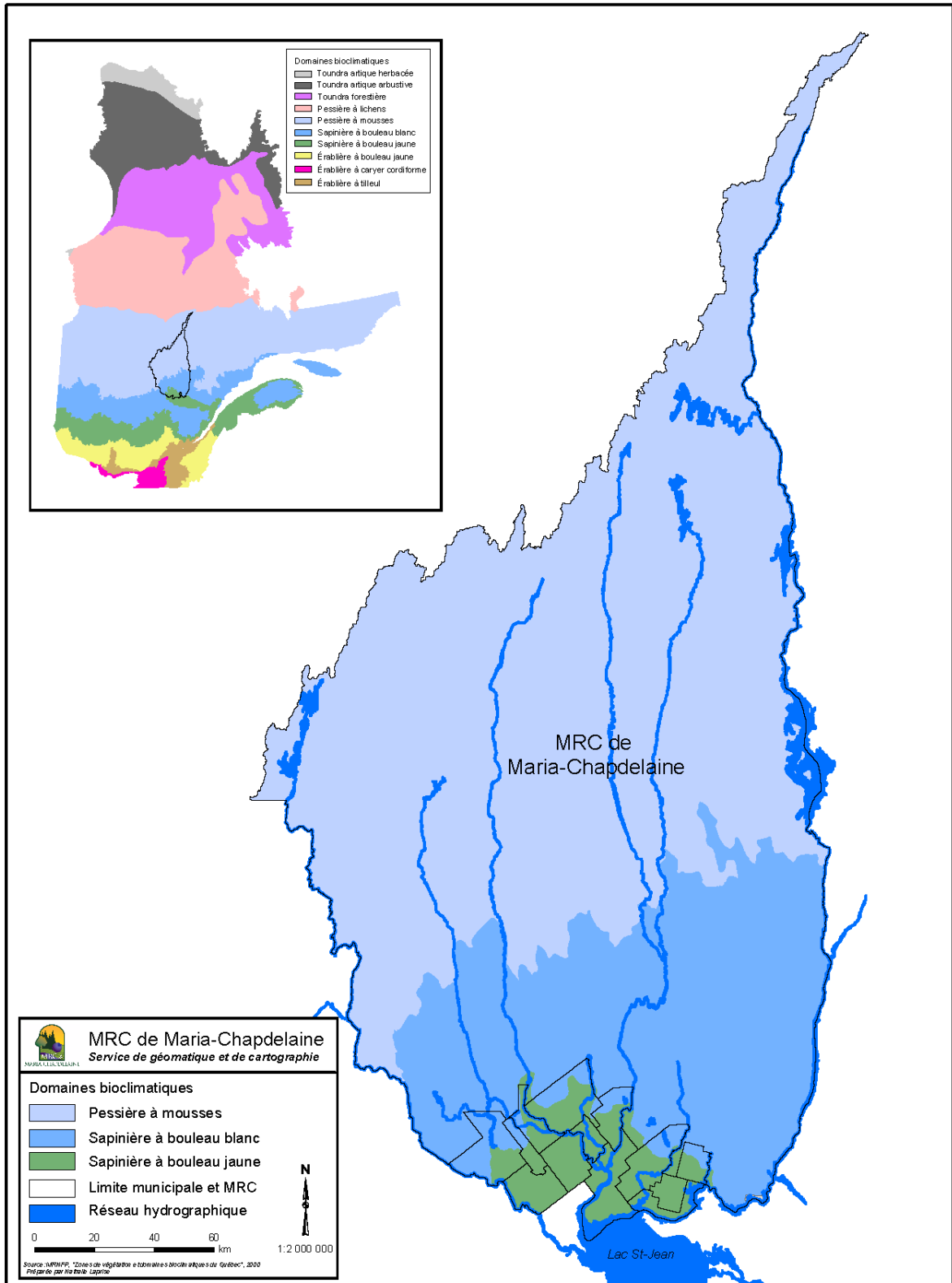
Les principales espèces fauniques terrestres présentes sur le territoire de la MRC sont l'orignal, l'ours noir et le caribou. Les deux premiers se trouvent sur la quasi-totalité du territoire, tandis que le caribou se trouve essentiellement au nord du 50<sup>e</sup> parallèle. Le territoire est aussi peuplé d'une petite faune dont le castor, le lièvre d'Amérique, le lynx du Canada et le renard roux.

La MRC compte aussi la présence d'espèces aquatiques dont plus de 25 espèces de poissons se trouvent dans ses plans d'eau et dont plusieurs sont déterminantes pour la pratique d'activités récréatives, notamment la ouananiche (saumon d'eau douce). De plus, depuis quelques années, la Grande Oie des Neiges et la Bernache du Canada ont adopté la région comme halte d'alimentation durant ses longues migrations.

Carte 6 Réseau hydrographique



Carte 7 Domaines bioclimatiques



### **1.3.4 Cadre organisationnel**

#### **1.3.4.1 Découpage administratif**

La MRC de Maria-Chapdelaine en tant qu'organisme supramunicipal se structure autour de deux grands ensembles, soit les territoires non organisés (TNO) et le milieu municipalisé (*Carte 1*). Le premier ensemble est essentiellement occupé par le milieu forestier et donne lieu à plusieurs types d'activités, notamment forestières, récréatives et de villégiature. Il regroupe aussi la collectivité de près de 200 habitants de Ste-Élisabeth-de-Proulx<sup>2</sup>. Cette dernière possède des équipements et infrastructures semblables à ceux d'une municipalité, sans toutefois en porter le titre. En effet, le conseil de la MRC voit à la gestion de cette collectivité en lui servant de conseil municipal.

Le second ensemble s'organise autour de 12 municipalités ayant chacune un conseil municipal (*Carte 2*) et dont l'utilisation du sol est variable. Les grandes catégories d'utilisation du sol sont, par ordre d'importance, la forêt, l'agriculture, les grandes tourbières, le milieu hydrographique et le milieu bâti (*Tableaux 2 et 3 et Carte 8*). À noter, on trouve une occupation du sol semblable dans les MRC contiguës. Depuis 1995, on observe peu de changement dans le pourcentage respectif des catégories d'utilisation du sol, notamment au niveau du milieu bâti ce qui dénote une stagnation au niveau du développement. De plus, la forêt a pris du terrain sur l'agriculture indiquant que l'activité agricole est de moins en moins dynamique du moins en superficie.

Les principales agglomérations urbaines de la MRC de Maria-Chapdelaine sont les villes de Dolbeau-Mistassini et de Normandin (*Carte 2*). On trouve dans ces pôles toutes les fonctions urbaines (résidentielle, commerciale, industrielle, de services et autres), tandis que leur nombre et leur ampleur varient dans les autres municipalités. De plus, la ville de Dolbeau-Mistassini se démarque en tant que pôle majeur par un regroupement de la majeure partie des équipements et infrastructures de nature supralocale

---

<sup>2</sup> La collectivité de Ste-Élisabeth-de-Proulx sera, dans le schéma d'aménagement et de développement révisé, traitée au même titre que les autres municipalités. On ne tient compte dans les statistiques que du noyau urbain de Ste-Élisabeth-de-Proulx (Rangs VIII et IX).

Tableau 2 Superficie et tenure des terres des municipalités de la MRC

Municipalités	Superficie km <sup>2</sup>	Tenure	
		Privée (%)	Publique (%)
Albanel	205	71,7	28,3
Dolbeau-Mistassini	360	64,4	35,6
Girardville	134	66,3	33,7
Normandin	218	73,6	26,4
Notre-Dame-de-Lorette	343	19,8	80,2
Péribonka	130	79,3	20,7
St-Augustin	105	74,3	25,7
St-Edmond-les-Plaines	87	59,9	40,1
St-Eugène-d'Argentenay	87	81,7	18,3
St-Stanislas	163	52,4	47,6
St-Thomas-Didyme	361	27,8	72,2
Ste-Jeanne-d'Arc	276	44,7	55,3
TNO incluant Ste-Élisabeth-de-Proulx	36 040	0,1	99,9
MRC de Maria-Chapdelaine	38 509	3,5	96,5

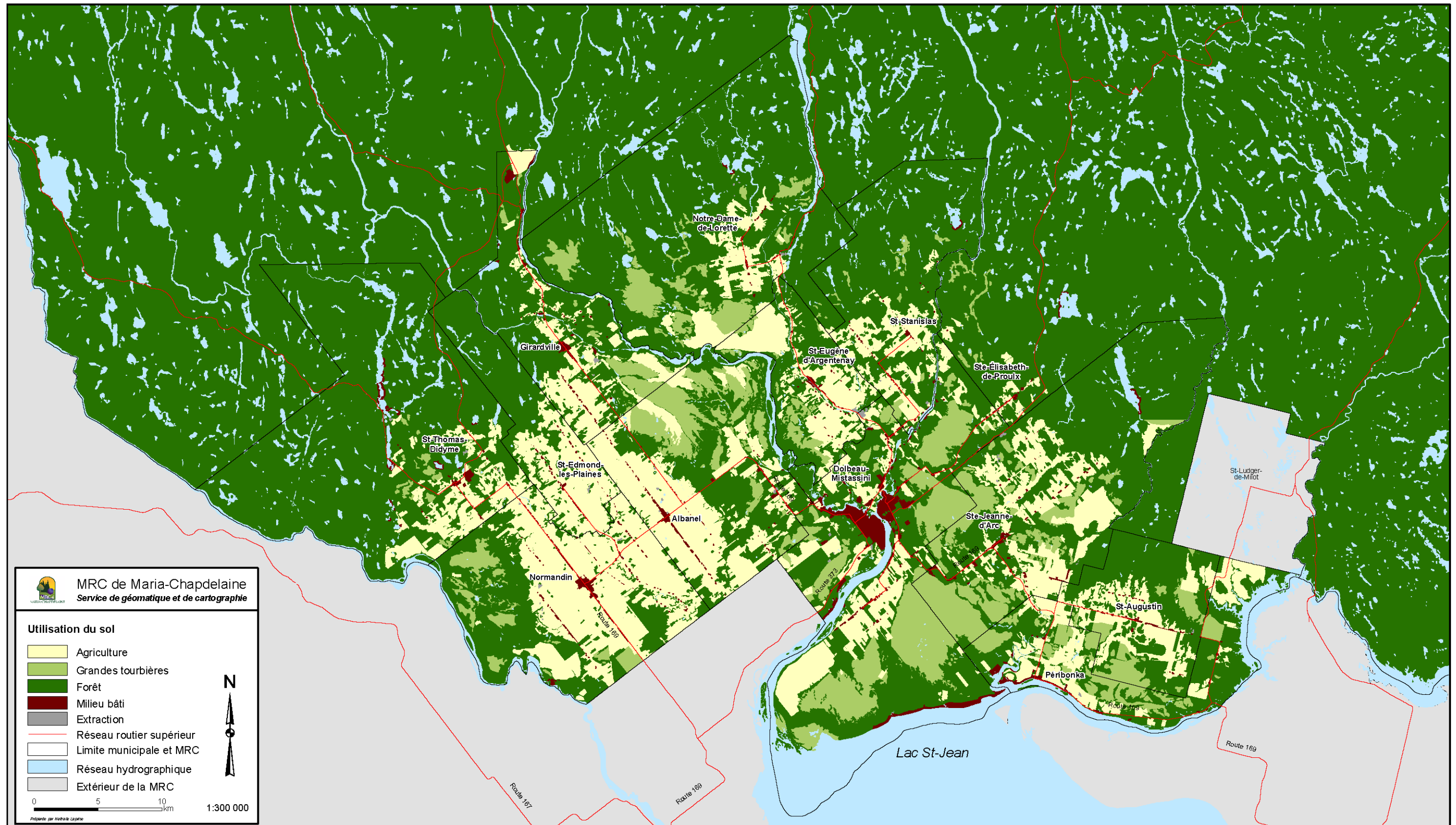
Source : MRC de Maria-Chapdelaine, 2005

Tableau 3 Utilisation du sol du territoire municipalisé

Utilisation du sol	1995		2004		Variation (%)
	Superficie (ha)	(%)	Superficie (ha)	(%)	
Forêt	152 674	60	153 622	62	+ 2
Agriculture	53 962	21	46 502	19	- 2
Grandes tourbières	27 663	11	27 170	11	Nul
Milieu hydrographique	15 388	6	15 320	6	Nul
Milieu bâti	3 721	2	3 740	2	Nul
MRC de Maria-Chapdelaine	253 408	100	246 354	100	----

Source : MRC de Maria-Chapdelaine, 2005

Carte 8 Utilisation du sol



#### **1.3.4.2 Structures organisationnelles**

Diverses organisations oeuvrent sur le territoire de la MRC, souvent de manière sectorielle. Les planifications de celles-ci ont une influence sur l'aménagement et le développement du territoire. Afin de mieux saisir les relations entre ces instances, il est intéressant de prendre connaissance de leurs rôles et mandats. À noter que certaines d'entre elles n'utilisent pas les limites administratives des MRC, ce qui peut occasionner des chevauchements notamment en matière d'intervention. De manière non exhaustive, on trouve (*Tableau 4*) :

##### **Administration**

- la MRC

La MRC, outre ses obligations légales telles la gestion des TNO, sert de coopérative de services dans plusieurs domaines et a, depuis quelques années, développé une approche de collaboration avec les MRC du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Jean-Est. Cette approche inter MRC a donné lieu à des réalisations majeures, notamment la Véloroute des Bleuets et la Corporation LACTivité Pêche (CLAP).

- les municipalités

Les municipalités (12) occupent une grande place puisqu'elles représentent environ 6% du territoire de la MRC (*Carte 2*) et la quasi-totalité du territoire habité. Chacune des municipalités disposent de ses propres instruments de planification (plan et règlements d'urbanisme) conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC. De plus, elles oeuvrent dans plusieurs secteurs d'activités tout en offrant des services essentiels au maintien de leur collectivité.

- la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets dessert les territoires de la MRC de Maria-Chapdelaine et celle du Domaine-du-Roy. Cette dernière, comme toutes les commissions scolaires du Québec, a comme mission d'offrir des services éducatifs de qualité à toute la population. La Commission scolaire doit maintenir en vigueur une planification stratégique triennale dans laquelle elle expose ses orientations et actions en matière d'instruction et d'immobilisations.

##### **Gestion du territoire**

- la MRC

La MRC a pour mandat la gestion du territoire. Celui-ci se traduit par une implication de plus en plus marquée dans différents secteurs d'activités. Ainsi elle a obtenu le mandat de la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) à la suite en 1997 d'une délégation de gestion par le ministère des Ressources naturelles (MRN) maintenant le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

- les municipalités

Les municipalités gèrent au niveau local le territoire municipalisé en conformité avec le schéma d'aménagement en vigueur. Elles jouent un rôle de premier plan dans l'aménagement du territoire et le développement des collectivités.

- les ministères

Le palier gouvernemental provincial regroupe les différents ministères, sociétés d'État et leurs mandataires dont les bureaux régionaux sont largement regroupés à l'intérieur de l'édifice administratif régional situé à Saguenay, arrondissement Jonquière. Ces derniers ont fait connaître leurs intentions dans le document général sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement (DGOG). Par ailleurs, ils ont

chacun une planification sectorielle dont certaines ont été insérées au tableau 3 dont la MRC doit tenir compte dans le processus de révision de son schéma d'aménagement.

### **Concertation et développement économique**

- la MRC

La MRC est un acteur primordial dans la concertation et le développement économique de son territoire notamment par ses outils de planification, par son implication dans différents processus de planification ministérielle ou autres et par la gestion des TPI dont elle est responsable.

- le Centre local de développement (CLD)

La MRC a constitué un CLD et lui a confié les mandats de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire. Celui-ci regroupe à l'échelle du territoire de la MRC différents acteurs ayant comme objectif commun de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois. Le CLD a comme mandat de réaliser un plan d'action local dans lequel on doit retrouver entre autres, les objectifs et priorités d'intervention, ainsi que les stratégies et moyens d'action en rapport avec sa mission.

- la Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

Organisme fédéral, la SADC agit, au niveau de la concertation et du développement économique, auprès des collectivités afin de contribuer à leur développement par l'animation, la concertation et la création d'emplois et d'entreprises. Elle met entre autres en oeuvre des projets de développement local et offre des programmes pour les jeunes.

- la Conférence régionale des élus (CRE) du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La CRE, en remplacement du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), est l'intervenant privilégié du gouvernement en matière de développement régional. Elle regroupe les élus de la région administrative 02 et un certain nombre d'intervenants du milieu socio-économique. Elle a pour mandat d'assurer la concertation régionale en matière de développement socio-économique.



Tableau 4 Structures organisationnelles

PALIER GOUVERNEMENTAL	ORGANISMES	MANDATS CONCERNANT LA MRC	PARTENAIRES
Local	Municipalités	Organisation physique du territoire (plan d'urbanisme et règlements municipaux)	MRC
Régional	MRC	Responsabilités en matière d'aménagement et de développement (schéma d'aménagement et de développement) Assume les responsabilités déléguées (TPI) Plan de gestion des matières résiduelles, plan de gestion des risques en matière d'incendie et autres	Ministères Municipalités
Régional	CLD	Développement socio-économique local et création d'emplois	Municipalités
Provincial	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets	Services éducatifs de qualité à toute la population Gestion des infrastructures scolaires	-----
Provincial	CRE	Développement socio-économique local et régional	MRC Société civile
Provincial	MAMR	Administration du système municipal : Soutenir les institutions municipales locales et régionales et représenter le gouvernement auprès des mêmes institutions.	MRC Municipalités
Provincial	MRNF	Planification régionale de développement du territoire public (Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) Plan d' affectation des terres publiques (PATP)	MRC Municipalités
Provincial	MTQ	Organisation du transport : Plan de transport	MRC
Fédéral	SADC	Développement économique et social des régions (milieu rural ou semi-urbain)	MRC

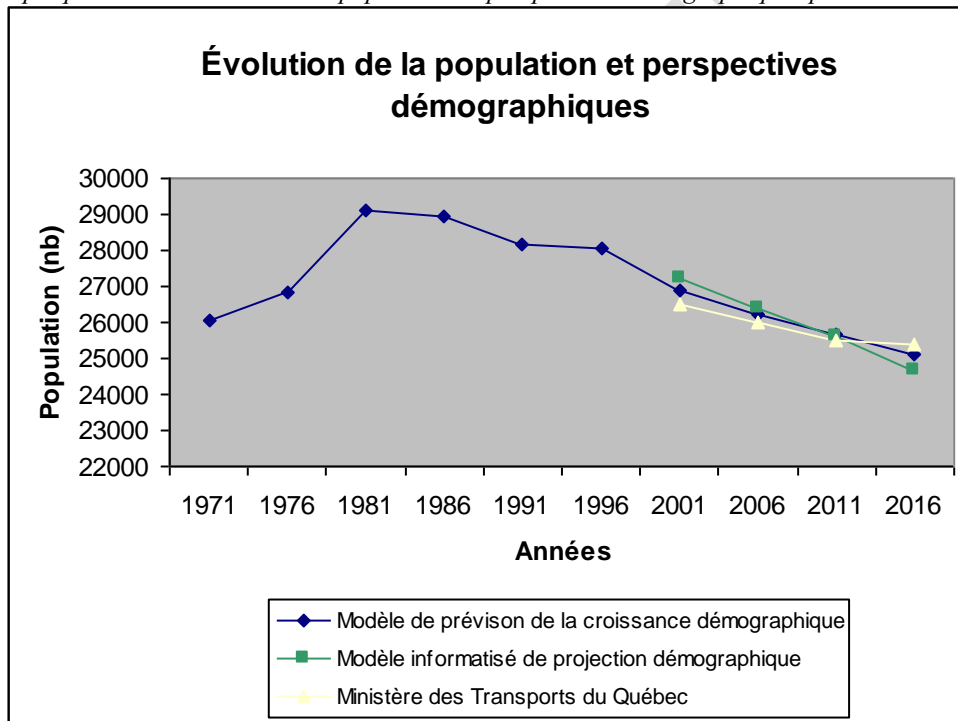
### 1.3.5 Portrait socio-économique

#### 1.3.5.1 Démographie

La population à l'intérieur de la MRC se répartit autour de deux entités bien distinctes (*Tableau 5*). D'une part, la ville de Dolbeau-Mistassini qui englobe plus de la moitié (55%) de la population totale de la MRC et, d'autre part, les autres municipalités avec la ville de Normandin en tête (13%) qui regroupent l'autre moitié. Les TNO, quant à eux, comptent près de 200 résidents permanents regroupés dans l'agglomération de Ste-Élisabeth-de-Proulx. Notons par contre que de nombreux villégiateurs fréquentent les TNO de manière saisonnière (*Carte 9*).

Entre 1981 et 2001, la population totale de la MRC de Maria-Chapdelaine a varié sensiblement mais toujours à la baisse par rapport au quinquennal précédent. La MRC a connu sa plus importante baisse depuis 1981 (soit de plus de 4%), pour la période entre 1996 et 2001. Contrairement à la population du Québec qui se maintient à la hausse, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a connu, pour cette même période, une baisse de 3%. Nous pouvons entre autres attribuer cette tendance à l'exode des populations vers les centres urbains, notamment Québec et Montréal. Dans l'ensemble, entre 1981 et 2001, la population de la MRC a diminué de près de 8%, cette baisse se chiffre à 2,4% pour la région. La population du Québec a, quant à elle, augmentée pour cette période de plus de 12% (*Graphique 1 et Tableau 5*).

Graphique 1 Évolution de la population et perspectives démographiques pour la MRC<sup>3</sup>



<sup>3</sup> Afin d'alléger tous les tableaux, les données des municipalités de Dolbeau et de Mistassini avant leur fusion (1997) ont été cumulées.

Tableau 5 Évolution de la population et perspectives démographiques par municipalité

Municipalité	Population recensée										Population projetée		
	1981		1986		1991		1996		2001		2001	2006	2011
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%			
Albanel	2 436	8,3	2 495	8,6	2 496	8	2 540	9,1	2 455	9,1	2 511	2 469	2 458
Dolbeau-Mistassini	15 448	53,2	15 288	52,9	15 023	53,3	15 214	54,2	14 879	55,3	15 129	15 045	14 936
Girardville	1 638	5,6	1 584	5,5	1 391	5	1 350	4,8	1 285	4,8	1 264	1 188	1 102
Normandin	4 041	13,8	4 069	14	3 957	14	3 873	14	3 524	13	3 747	3 593	3 441
Notre-Dame-de-Lorette	357	1,2	274	1	258	1	234	.8	216	0,8	135	69	14
Péribonka	675	2,3	650	2,2	635	2,3	588	2,1	538	2	479	391	324
St-Augustin	586	2	592	2	534	1,9	486	1,7	424	1,6	437	388	345
St-Edmond-les-Plaines	573	2	603	2,1	592	2,1	585	2,1	518	1,9	521	448	369
St-Eugène-d'Argenteau	689	2,4	715	2,5	692	2,5	651	2,3	608	2,3	579	532	494
St-Stanislas	380	1,3	376	1,3	322	1,1	319	1,1	340	1,3	289	266	249
St-Thomas-Didyme	1 006	3,5	984	3,4	944	3,4	855	3	797	3	704	558	431
Ste-Jeanne-d'Arc	1 047	3,6	1 072	3,7	1 113	4	1 158	4,1	1 128	4,2	1 201	1 244	1 303
Ste-Élisabeth-de-Proulx (TNO)	232	0,8	218	0,8	207	0,7	192	0,7	188	0,7	168	143	120
MRC de Maria-Chapdelaine Saguenay-Lac-Saint-Jean Province de Québec	29 108 285 284 6 438 403	0,45 4,4 100	28 920 285 099 6 532 461	0,44 4,3 100	28 164 286 159 6 895 963	0,41 4,15 100	28 045 286 649 7 138 795	0,39 4 100	26 900 278 279 7 237 479	0,37 3,8 100	27 216 285 581 7 444 946	26 373 284 132 7 662 675	25 588 283 320 7 856 629

Sources : - Recensements 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, Statistique Canada  
 - Modèle informatisé de projection démographique. « Comment les collectivités peuvent tirer parti de la statistique ».  
 - « Projections de la population et des ménages », 1991-2016, MTQ, Mai 1997.

On remarque (*Carte 9*) une différence entre la population projetée et celle recensée pour la MRC, la région et le Québec. La projection pour la MRC prévoyait une légère baisse de 3% de la population, mais elle a connu une baisse réelle de 4%. La projection pour la région s'est aussi avérée inférieure de 0,4% à la baisse réelle qui est de plus de 3%. La tendance inverse s'est produite pour la projection de l'ensemble de la population québécoise. La projection prévoyait une hausse de cette population de plus de 4%, tandis que la population recensée n'est seulement supérieure que de 1,4%.

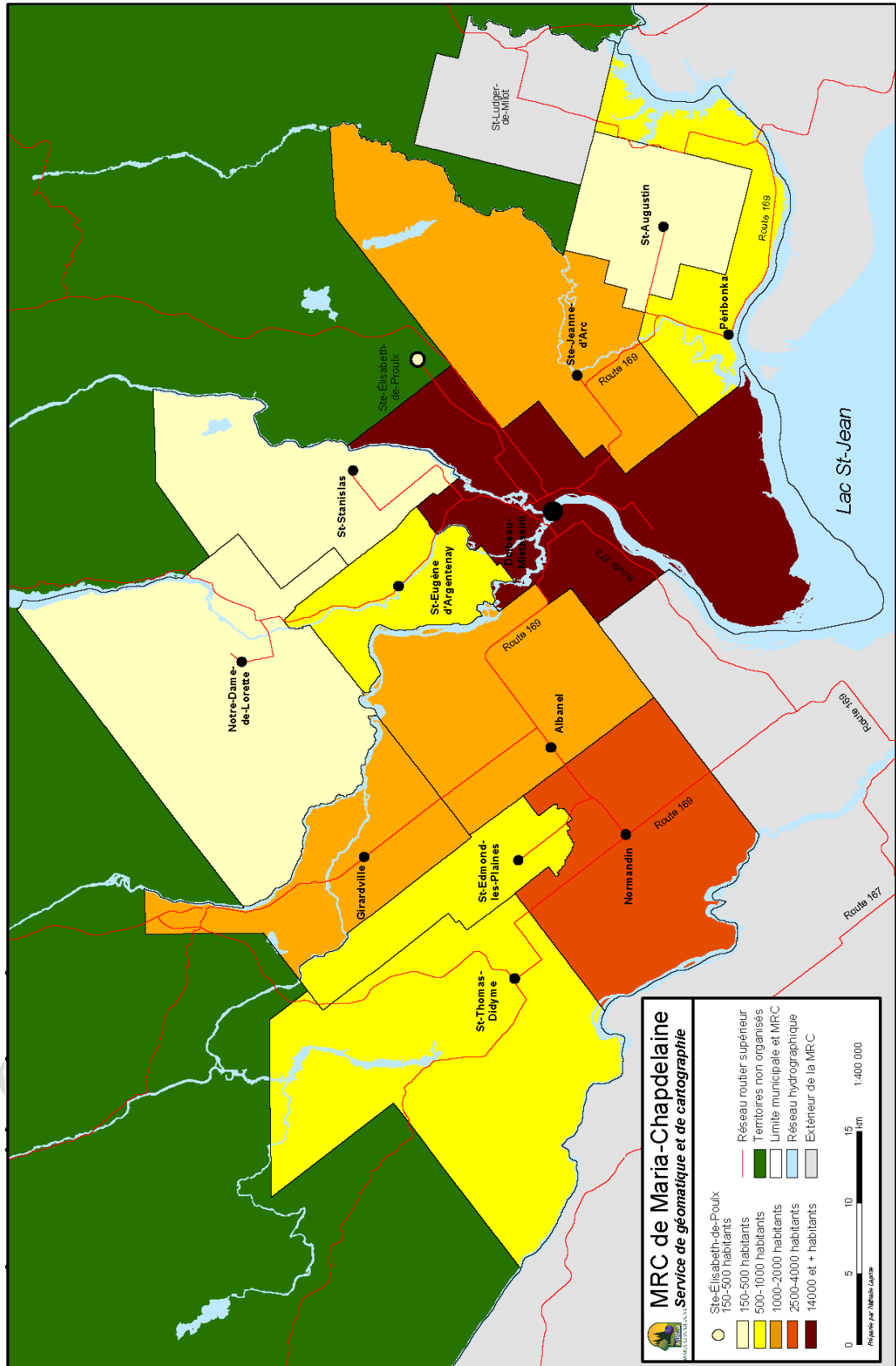
Les projections sont un outil important pour la planification du développement toutefois, comme on peut le voir, elles ne reflètent pas toujours la réalité. C'est pourquoi elles sont une source utile d'information, mais elles doivent être utilisées avec discernement.

Comme on a pu le constater, la MRC a connu depuis 1981, une baisse soutenue de sa population totale. D'une manière plus détaillée, la population depuis 1981 pour certaines municipalités a suivi la tendance à la baisse, nommément Girardville, Notre-Dame-de-Lorette, Normandin, Péribonka, St-Augustin, St-Edmond-les-Plaines, St-Eugène-d'Argentenay, St-Thomas-Didyme, et Ste-Élisabeth-de-Proulx. Tandis que certaines autres municipalités ont montré une hausse constante de leur population entre 1981 et 1996 et une baisse entre 1996 et 2001, soit Albanel et Ste-Jeanne-d'Arc. La hausse de population entre 1981 et 1996 dans ces municipalités est en partie attribuable au phénomène de banlieue. Les gens s'éloignent des grands centres pour s'installer en banlieue afin d'y profiter d'une meilleure qualité de vie et des avantages financiers.

Dans l'ensemble, le pourcentage de baisse de la population pour toutes les municipalités pour la période de 1996 à 2001 varie entre une baisse nulle et près de 13%. Les municipalités de St-Eugène-d'Argentenay, St-Thomas-Didyme, Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Normandin, St-Edmond-les-Plaines et St-Augustin ont connu une baisse de population de plus de 6,5%. Tandis que St-Stanislas est la seule à avoir eu une augmentation de population (6,6%).

Notons que le modèle de projection utilisé a connu ses limites dans le cas de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette. Les données utilisées étant très petites, jumelées au faible taux de natalité, entraînent le modèle à prévoir une baisse considérable de sa population. La baisse aura plutôt tendance à suivre la moyenne.

Carte 9 Répartition de la population par municipalité



L'analyse des différents groupes d'âge (*Tableaux 6 et 7*) de son côté vient confirmer que la répartition de la population de la MRC en 2001 est presque similaire à la moyenne régionale et provinciale. La tendance au vieillissement de la population se fait bien sentir dans les trois entités. Les gens âgés de 45 ans et moins représentent un nombre de moins en moins important dans la population. Ce groupe d'âge a subi une baisse de 8% entre 1996 et 2001 dans la MRC de Maria-Chapdelaine et ce, au profit des groupes d'âge de 45-64 ans (+5%) et 65 ans et plus (+2%).

La région a connu la même tendance, le groupe des 45-64 ans a connu la plus forte hausse soit 7% et une hausse plus importante que ce même groupe pour la MRC. Les projections pour les groupes d'âge des 0-14, 15-24 et 25-44 ans pour la MRC sont sensiblement fidèles à la réalité. Cependant, les hausses pour les deux autres groupes sont supérieures à la projection. Les hausses sont de plus de 1,5% pour les 45-64 ans et pour les 65 ans et plus de 2% supérieures aux projections anticipées.

Selon la projection de l'évolution de la population par groupe d'âge pour la MRC Maria-Chapdelaine, la tendance au vieillissement doit se poursuivre jusqu'en 2016. Les groupes d'âge 0-14 et 15-44 ans seront de moins en moins représentés au profit des gens de 45 ans et plus.

Si la tendance au vieillissement de la population se maintient, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et la MRC de Maria-Chapdelaine verront leur population vieillir plus rapidement que celle de l'ensemble du Québec. Cette situation pourra entraîner des répercussions importantes sur l'emploi, les besoins en infrastructures (hôpitaux, résidences pour personnes âgées, écoles) et en services à la population (services hospitaliers et scolaires). Selon les tendances québécoises, le vieillissement de la population peut s'expliquer par le faible taux de natalité et en région par un faible taux d'immigration ainsi que l'exode important des jeunes pour les grands centres.

Cette situation devra se traduire par de nombreux ajustements des services et des équipements collectifs notamment au niveau des 65 ans et plus et des enfants d'âge scolaire (0-14 ans). Ainsi, compte tenu de l'augmentation des 65 ans et plus, la demande en hébergement et services spécialisés devra croître significativement. En regard des 0-14 ans, la tendance à la baisse devrait s'accroître et avoir un impact entre autres sur le milieu scolaire dans les municipalités.

*Tableau 6 Population par groupe d'âge à l'intérieur de la MRC de Maria-Chapdelaine*

Groupe d'âge	Recensements							Projection			
	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2001	2006	2011	2016
0-14 ans	9 665	8 060	8 100	8 080	7 360	6 060	4 925	5 084	4 507	4 335	4 017
15-24 ans	5 830	6 600	6 610	4 940	3 815	4 540	4 280	4 306	3 522	2 895	2 502
25-44 ans	5 845	6 645	8 105	9 125	9 160	8 575	7 400	7 720	6 946	6 257	5 980
45-64 ans	3 520	4 035	4 525	4 050	5 335	5 970	6 935	6 920	8 013	8 414	7 818
65 ans et plus	1 210	1 470	1 810	2 050	2 515	2 905	3 355	3 186	3 383	3 779	4 328
Population totale	26 070	26 827	29 108	28 920	28 164	28 045	26 900	27 216	26 373	25 588	24 645

Sources : - Recensements 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, Statistique Canada.

- Modèle informatisé de projection démographique. « Comment les collectivités peuvent tirer parti de la statistique ».

Tableau 7 Répartition par groupe d'âge 1996 et 2001 (%)

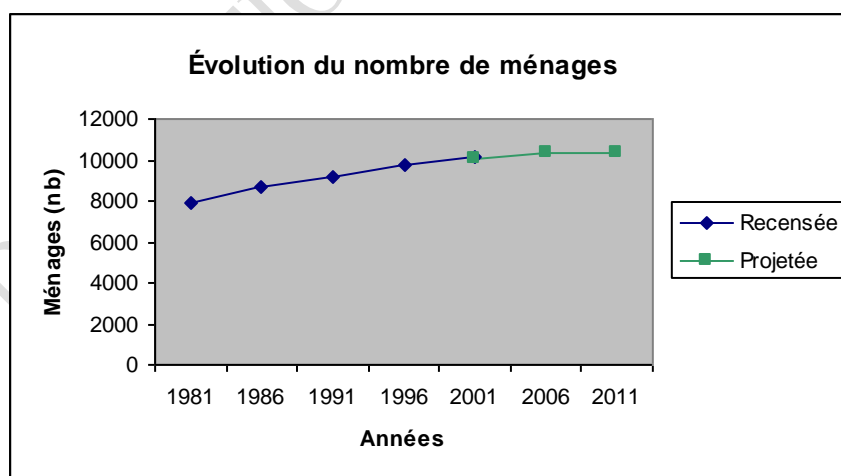
Groupe d'âge	MRC de Maria-Chapdelaine			Saguenay-Lac-Saint-Jean			Québec		
	1996	2001	variation	1996	2001	variation	1996	2001	variation
0-14 ans	22	18	- 4%	21	18	- 3%	19	18	- 1%
15-24 ans	16	16	Nul	15	15	Nul	13	13	Nul
25-44 ans	31	28	- 3%	33	28	- 5%	39	30	- 9%
45-64 ans	21	26	+ 5%	20	27	+ 7%	23	26	+ 3%
65 ans et plus	10	12	+ 2%	11	12	+ 1%	6	13	+ 7%
<b>Total</b>	100	100	----	100	100	---	100	100	---

Source : Recensements 1996 et 2001, Statistique Canada.

Enfin, malgré une diminution de la population totale de la MRC de Maria-Chapdelaine entre 1981 et 2001, le nombre de ménages a augmenté dans presque toutes ses *municipalités* (Tableau 8). Les seules à avoir connu une baisse pour cette période sont les municipalités de Péribonka et de St-Augustin. L'augmentation du nombre de ménages n'a pas de corrélation directe avec l'augmentation ou la baisse de la population totale. Celle-ci peut notamment être attribuée au nombre de plus en plus important de ménages monoparentaux.

Depuis 1981, toutes les municipalités de la MRC, sauf deux (Notre-Dame-de-Lorette et St-Augustin) ont connu une hausse totale du nombre de leurs ménages. Dolbeau-Mistassini est la ville ayant connu entre 1981 et 2001, en nombre absolu, la plus grande augmentation de ménages (1 490), suivi de Normandin (225) et d'Albanel (210). Quant à elles, les projections pour 2001 concernant les ménages se sont avérées pour la plupart des municipalités inférieures à la réalité. Seules les municipalités de Normandin et de Ste-Jeanne-d'Arc ont connu une hausse inférieure à la projection, tandis que St-Augustin a vu le nombre de ses ménages diminuer contrairement à ce que prévoyait la projection pour 2001 (Graphique 2 et Tableau 8).

Graphique 2 Évolution du nombre de ménages dans la MRC de Maria-Chapdelaine



Sources : - Recensements 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, Statistique Canada  
 - Projection: Modèle informatisé de projection démographique. « Comment les collectivités peuvent tirer parti de la statistique ».

**Tableau 8 Évolution du nombre de ménages et perspectives par municipalité**

Municipalité	Ménages recensés												Ménages projetés		
	1981		1986		1991		1996		2001		2001	2006	2011		
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%					
Albanel	630	8	680	8	730	8	785	8	840	8,2	830	892	935		
Dolbeau-Mistassini	4 365	55	4 775	55	5 145	56	5 515	56,6	5 855	57,6	5 823	6 141	6 306		
Girardville	435	5,5	445	5,2	435	4,7	455	4,7	470	4,7	457	450	431		
Normandin	1 100	13,8	1 200	14	1 255	13,7	1 315	13,5	1 325	13	1 341	1 377	1 374		
Notre-Dame-de-Lorette* (voir note p. 26).	85	1,1	75	0,9	85	0,9	85	0,9	85	0,8	50	24	4		
Péribonka	180	2,3	200	2,3	210	2,3	220	2,2	195	1,9	194	171	150		
St-Augustin	145	1,8	150	1,7	155	1,7	155	1,6	155	1,4	150	148	141		
St-Edmond-les-Plaines	155	1,9	165	1,9	170	1,8	180	1,8	175	1,8	170	153	133		
St-Eugène-d'Argentenay	160	2	185	2,1	200	2,2	200	2,2	205	2	194	193	183		
St-Stanislas	105	1,3	105	1,2	105	1,1	110	1,1	115	1,1	99	98	90		
St-Thomas-Didyme	250	3,1	280	3,2	280	3	275	2,8	285	2,8	233	200	166		
Ste-Jeanne-d'Arc	285	3,6	320	3,7	355	3,9	390	4	405	3,9	412	444	487		
Ste-Élisabeth-de-Proulx (TNO)	55	0,6	65	0,8	65	0,7	60	0,6	75	0,7	46	39	33		
MRC de Maria-Chapdelaine Saguenay-Lac-Saint-Jean Province de Québec	7950 81 725 2 127 860	0,37 3,8 100	8 645 89 615 2 357 105	0,36 3,8 100	9 190 98 140 2 634 300	0,34 3,7 100	9 745 104 265 2 822 030	0,34 3,69 100	10 185 109 025 2 978 110	0,34 3,66 100	10 010 107 439 2 997 212	10 317 111 524 3 163 293	10 388 114 004 3 302 904		

Sources : - Recensements 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, Statistique Canada  
 - Modèle informatisé de projection démographique. « Comment les collectivités peuvent tirer parti de la statistique ». « Projections de la population et des ménages », 1991-2016, MTQ, Mai 1997



### **1.3.5.2 Logement**

Les variations de population et de ménages ont une influence directe sur la demande en logement. Ainsi depuis 1981, le nombre de logements, tant dans la MRC qu'au Québec qu'en région, a augmenté respectivement de 28%, 33% et 37% (*Tableau 9*). En ce qui concerne la période entre 1996 et 2001, la MRC de Maria-Chapdelaine a connu une hausse comparable à celles de la région et du Québec, soit respectivement 4,5%, 4,5% et 5,5%. Tandis que pour la période 1986-1991, la région et le Québec ont connu des hausses nettement plus élevées que la MRC. À noter, la variation du nombre de logements pour la période 1996-2001 et ce, depuis 1981, suit de très près la variation du nombre de ménages.

Plus précisément, les municipalités de la MRC ont toutes connu une augmentation du nombre de leurs logements depuis 1981, sauf la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette (-5,9%). La baisse à Notre-Dame-de-Lorette s'explique par une construction presque nulle (1) entre 1996 et 2001 et par la démolition de 5 logements. Entre 1996 et 2001, toutes les municipalités ont vu leur nombre de logements augmenter sauf les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette (5,9%), Péribonka (5,4%) et St-Augustin (nul). Les municipalités de Dolbeau-Mistassini (6%), Albanel (7%), St-Stanislas (9,5%) et Ste-Élisabeth-de-Proulx (15,4%) qui ont connu en pourcentage les augmentations les plus importantes. Dolbeau-Mistassini (335) et Albanel (55) ont eu une hausse plus importante de logements pour cette période. Par conséquent, l'augmentation du nombre de logements est associée au nombre de ménages.

Depuis 1999, le Programme Rénovillage mis de l'avant par la Société d'habitation du Québec a permis la rénovation de plusieurs logements sur le territoire de la MRC. Au cours de ces 4 dernières années, plus de 90 ménages ont pu bénéficier de ce programme d'aide à la rénovation pour un investissement total de plus de 480 000 \$.

### **1.3.5.3 Analyse des permis de construction**

De façon générale, depuis 1985, ce sont les villes de Dolbeau-Mistassini et de Normandin qui ont eu la plus grande part de constructions neuves de toutes les municipalités de la MRC. Toutefois, depuis 1985, toutes les municipalités ont augmenté de façon plus importante, le nombre de constructions unifamiliales, comparativement aux constructions multifamiliales. Ceci confirme la tendance d'une occupation à faible densité.

Tableau 9 Nombre de logements occupés entre 1981 et 2001

Municipalité	Nombre de logements occupés				
	1981	1986	1991	1996	2001
Albanel	630	680	730	785	840
Dolbeau-Mistassini	4 365	4 770	5 145	5 520	5 855
Girardville	435	445	435	460	470
Normandin	1 100	1 095	1 200	1 310	1 325
Notre-Dame-de-Lorette	85	80	85	85	80
Péribonka	180	200	215	220	195
St-Augustin	145	150	155	155	150
St-Edmond-les-Plaines	155	165	175	175	180
St-Eugène-d'Argentenay	160	185	195	200	210
St-Stanislas	105	105	105	105	115
St-Thomas-Didyme	250	280	275	275	285
Ste-Jeanne-d'Arc	285	320	355	390	405
Ste-Élisabeth-de-Proulx (TNO)	55	65	65	65	75
MRC de Maria-Chapdelaine	7 950	8 645	9 190	9 745	10 185
Saguenay-Lac-Saint-Jean	81 720	89 620	98 400	104 260	109 035
Province de Québec	2 172 860	2 357 100	2 634 300	2 822 030	2 978 115

Source : Recensements 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, Statistique Canada.

Par ailleurs, le secteur Dolbeau de la ville de Dolbeau-Mistassini a connu, notamment de 1985 à 1995, une activité soutenue et supérieure aux municipalités de la MRC pour les autres types de constructions (commerciale, industrielle et institutionnelle). Normandin et Péribonka sont les deux autres municipalités à avoir connu une activité marquée pour ce type de construction.

#### 1.3.5.3.1 Permis de construction 1991-1995

L'analyse des permis de construction émis entre 1991 et 1995 (*Tableau 10*) indique qu'une large proportion des constructions s'est effectuée à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. Il existe par ailleurs une vague de transformation de certains secteurs de villégiature en secteurs résidentiels, notamment dans les secteurs du lac à Jim (St-Thomas-Didyme), de la rivière Mistassini (Dolbeau), du lac Saint-Jean (Mistassini), de la rivière Péribonka (Péribonka) et même du lac Noir dans les TNO. Une des explications pour ce changement de vocation réside dans le nombre de jeunes retraités qui décident de transformer leur résidence saisonnière en résidence permanente, d'où le problème pour les municipalités de contrôler le changement d'usage qui s'effectue progressivement et ce, malgré un objectif à cet effet dans le schéma actuel. Par contre, ce phénomène a comme effet positif de favoriser le maintien de certains services et équipements collectifs dans des municipalités en phase de dévitalisation, par exemple Péribonka.

Tableau 10 Permis émis pour de nouvelles constructions entre 1991 et 1995

Municipalité	Intérieur du périmètre urbain					Extérieur du périmètre urbain										Total	
	résidence unifamiliale	résidence multifamilial	commercial	industriel	institutionnel	zone verte					zone blanche						
						résidence unifamiliale	résidence multifamilial	commercial	industriel	chalet	résidence unifamiliale	résidence multifamilial	commercial	industriel	chalet		
Albanel	41		4			10		2				2					59
Dolbeau-Mistassini	113	69	197	30	11	6											426
Girardville	17		1			3											21
Normandin	60	3	5			8					3		6				85
Notre-Dame-de-Lorette						2										4	6
Péribonka	5					4										15	24
St-Augustin	2					1											3
St-Edmond-les-Plaines	9							2									11
St-Eugène-d'Argentenay	8		1			2		1									12
St-Stanislas	1					1										13	15
St-Thomas-Didyme	5					4					1					23	33
Ste-Jeanne-d'Arc	30	4	2			6						2	1				45
Ste-Élisabeth-de-Proulx																1	1
MRC de Maria-Chapdelaine	291	76	210	30	11	47	0	5	0	0	6	2	7	0	56		741

Source : Inventaire des permis de construction des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, 1991 à 1995

### 1.3.5.3.2 Permis de construction 1996-2000

On note une baisse de près de 56% du nombre total de constructions entre 1996-2000 par rapport à la période de 1991-1995 (Tableau 11). Par ailleurs, la tendance au développement dans les périmètres d'urbanisation s'est poursuivie entre 1996-2000, mais la proportion de constructions en zone verte a augmenté. Pour cette période, seule la municipalité de St-Stanislas a connu une augmentation du nombre total de constructions. Elle passe de 15 pour 1991-1995 à 28 pour 1996-2000.

D'après les chiffres de 1991-1995 et 1996-2000, on s'aperçoit que l'installation dans le périmètre urbain pour tous les types de construction est privilégiée comblant ainsi les espaces vacants dans cette zone. De plus, le processus de modification des résidences secondaires en résidences permanentes se poursuit dans les zones vertes et blanches extérieures aux périmètres urbains, mais elle est nettement plus importante dans la zone blanche.

Tableau 11 Permis émis pour de nouvelles constructions entre 1996-2000

Municipalité	Intérieur du périmètre urbain					Extérieur du périmètre urbain										Total	
	résidence unifamiliale	résidence multifamiliale	commercial	industriel	institutionnel	zone verte					zone blanche						
						résidence unifamiliale	résidence multifamiliale	commercial	industriel	chalet	résidence unifamiliale	résidence multifamiliale	commercial	industriel	chalet		
Albanel	37	4				9					2						52
Dolbeau-Mistassini	140	24	11	8		5					9					7	204
Girardville	13		1			3			1	2	1					3	24
Normandin	21	4	2	1		4									5	1	38
Notre-Dame-de-Lorette	1					1					3						5
Péribonka	1							3			1			2		7	14
St-Augustin						1										1	2
St-Edmond-les-Plaines																	0
St-Eugène-d'Argentenay	8					4										1	13
St-Stanislas	5					2				5	2		1			13	28
St-Thomas-Didyme	1															12	13
Ste-Jeanne-d'Arc	7	2	1	1		3		1									15
Ste-Élisabeth-de-Proulx	2												1				3
MRC de Maria-Chapdelaine	236	34	15	10	0	32	0	4	1	11	14	0	9	0	45	411	

Source : Inventaire des permis de construction des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, 1996 à 2000

#### 1.3.5.4 Les besoins en espaces

L'analyse de chacun des périmètres d'urbanisation de la MRC d'après les orthophotos de 2002 montre que le milieu urbain actuel regroupe une majorité d'espaces déjà occupés (1 432,1 ha) ainsi que certains espaces vacants sans contrainte (734 ha) propices au développement. S'ajoutent à ce nombre 137,2 ha supplémentaires d'espaces vacants disponibles, toutefois ils voient leur développement limité en raison de contraintes dont la présence de l'hydrographie (Tableau 12).

Entre 1991 et 1996, la MRC a connu une augmentation de 555 ménages et de 414 résidences unifamiliales et multifamiliales. Entre 1996 et 2001, la MRC a plutôt connu une hausse de 440 ménages et de 237 résidences unifamiliales et multifamiliales. D'après cette tendance, le parc résidentiel devrait augmenter légèrement pour la prochaine période quinquennale puisque la projection pour cette période prévoit une hausse d'environ 300 ménages.

Lors de l'élaboration du premier schéma d'aménagement, les municipalités ont vu à pourvoir aux besoins de développement résidentiel. Seuls quelques ajustements aux différents périmètres d'urbanisation ont été nécessaires afin de répondre à ces besoins. Par ailleurs, elles voulaient s'assurer d'avoir les espaces suffisants pour les autres fonctions urbaines dans le schéma d'aménagement et de développement révisé et ce, notamment en ce qui concerne

les zones commerciales et industrielles puisque les commerces et industries qui s'y installent nécessitent des conditions particulières d'implantation : environnement, sol, accès et autres.

Tableau 12 Situation des périmètres d'urbanisation

Municipalité	Périmètre d'urbanisation actuel					
	Superficie (ha)	Évolution du milieu bâti		Vacant 2002		Espaces verts
		1986	2002	Avec contraintes à la construction	Sans contrainte à la construction	
Albanel	80,7	50,6	60,4	2,8	14,3	---
Dolbeau-Mistassini	1 777	876,2	888,9	110	517,8	55,8
Girardville	105,9	47,2	58,1	1,5	46,4	---
Normandin	217,5	144,4	177,4	---	38,5	1,5
Notre-Dame-de-Lorette	13,9	6,9	7,9	---	6	---
Péribonka	24,4	15,4	15,4	1,1	5,3	2,6
St-Augustin	29,1	14,3	14,4	4,2	0,9	1,3
St-Edmond-les-Plaines	23,2	17	17,7	---	5,1	0,5
St-Eugène-d'Argentenay	76,4	29,5	30,8	9,6	20,2	2,4
St-Stanislas	17,6	7,3	9,2	---	8,4	---
St-Thomas-Didyme	119,4	74	78,5	2,1	36,2	2,6
Ste-Jeanne-d'Arc	91,1	48,1	54,2	2,9	25,1	1,5
Ste-Élisabeth-de-Proulx (TNO)	33,5	11,3	21	3	9,4	---
<b>Total</b>	<b>2 609,7</b>	<b>1 342,2</b>	<b>1 432,1</b>	<b>137,2</b>	<b>733,6</b>	<b>68,2</b>

Source : MRC de Maria-Chapdelaine, 2005

### 1.3.5.5 Économie

Le volet économique est traité d'abord sous l'angle de l'emploi généré par les différents secteurs de l'activité économique (primaire, secondaire et tertiaire) et, en second lieu, d'après le type de main-d'œuvre et ses caractéristiques.

La structure économique de la MRC, comparativement à celle de la région administrative 02 et de l'ensemble du Québec, se caractérise par la place importante de l'exploitation des ressources naturelles (secteur primaire).

#### 1.3.5.5.1 Structure de l'activité économique de la MRC

Malgré l'importance du secteur primaire, compte tenu des modifications (changements technologiques) qu'a subies cette industrie et des pertes d'emplois qui en sont résultées, l'analyse de la distribution professionnelle de la main d'œuvre, sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, démontre que l'emploi se situe majoritairement dans le secteur tertiaire. Ainsi, les emplois qui se trouvent dans le secteur tertiaire ne font pas partie du tertiaire moteur. Ils appartiennent plutôt aux services de nature commerciale.

En fait, le secteur de la vente et des services avec plus de 25% de la population active (Tableau 13), principalement présent à Dolbeau-Mistassini et Normandin, occupe plus de 3000 personnes. Outre le secteur de l'industrie minière, les secteurs de services aux entreprises et services gouvernementaux sont les moins représentés sur le territoire de la MRC.

Plus précisément, le tableau 14 montre bien que la population active se répartit dans les industries primaires, manufacturières et de détail.

Tableau 13 Répartition de la population active par secteur d'activité économique (%)

	MRC de Maria-Chapdelaine	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Québec
<b>Population active occupée</b>	100%	100%	100%
Primaire	18	5	4
Secondaire	22	21	21
<i>Manufacturier</i>	16	16	17
<i>Construction</i>	6	5	4
Tertiaire	60	74	75

Source : Statistique Canada, 2001.

Tableau 14 Population active selon l'industrie, 2001

Municipalité	Population active selon l'industrie	Industrie sans objet	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Albanel	1 135	35	220	10	0	160	145	10	95	65	10	15	0	60	0	30	40	80	10	30	100	20
Dolbeau-Mistassini	6 990	230	725	35	0	295	1 175	205	930	305	35	225	135	185	10	120	480	765	125	470	345	195
Girardville	555	25	215	0	0	10	105	10	25	40	0	10	10	10	0	20	15	15	0	15	45	10
Normandin	1 610	40	325	0	0	65	285	40	165	95	10	30	0	10	0	20	155	100	25	85	110	50
Notre-Dame-de-Lorette	60	0	35	0	0	0	10	15	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Péribonka	180	0	60	0	0	10	25	10	35	0	0	10	0	0	0	0	10	10	0	0	15	10
St-Augustin	160	10	40	0	10	0	15	0	10	10	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0	25	10
St-Edmond-les-Plaines	235	0	105	0	0	25	45	0	0	10	0	10	0	0	0	10	0	0	0	20	10	10
St-Eugène-d'Argentenay	320	10	90	0	0	10	40	0	45	10	0	15	0	0	0	10	35	0	0	20	20	0
St-Stanislas	150	15	65	10	0	0	0	0	10	0	0	0	10	0	0	0	0	10	0	0	20	0
St-Thomas-Didyme	315	15	30	0	0	30	110	0	35	0	10	10	10	0	10	0	25	15	15	15	0	0
Ste-Jeanne-d'Arc	525	10	110	0	0	20	85	15	75	15	0	10	10	15	0	15	25	40	10	40	15	15
Ste-Élisabeth-de-Proulx	100	10	25	0	0	0	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0	0
MRC de Maria-Chapdelaine	12 310	400	2 050	50	10	635	2 065	315	1 410	595	55	330	160	295	0	215	750	1 070	190	705	705	315
Saguenay-Lac-Saint-Jean	132 795	5 240	7 245	495	1 205	8 125	21 355	4 010	16 580	5 390	1 410	3 280	1 305	5 045	40	3 135	9 740	13 425	1 600	8 635	7 530	8 025
Québec	3 742 490	98 115	101 635	16 320	25 780	168 355	640 670	166 905	414 905	172 495	95 900	137 620	49 210	215 495	2 960	123 445	240 980	372 090	63 905	223 27	183 025	229 410

Source : Recensement 2001, Statistique Canada. Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 1997.

- A** Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)
- B** Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)
- C** Services publics (22)
- D** Construction (23)
- E** Fabrication (31-33)
- F** Commerce de gros (41)
- G** Commerce de détail (44-45)
- H** Transport et entreposage (48-49)
- I** Industrie de l'information et industrie culturelle (51)
- J** Finance et assurances (52)

- K** Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)
- L** Services professionnels, scientifiques et techniques (54)
- M** Gestion de sociétés et d'entreprises (55)
- N** Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (56)
- O** Services d'enseignement (61)
- P** Soins de santé et assistance sociale (62)
- Q** Arts, spectacles et loisirs (71)
- R** Hébergement et services de restauration (72)
- S** Autres services (81)
- T** Administrations publiques (91)

## 1.3.5.5.2 Main-d'œuvre et gains d'emploi

La population active<sup>4</sup> (Tableau 15) de la MRC totalise, suivant Statistique Canada, en 2001, plus de 12 310 personnes. Le taux d'activité<sup>5</sup> quant à lui est toujours inférieur en 2001 à ceux de la région et du Québec. Par ailleurs, le taux de chômage a baissé dans la MRC tout comme au niveau du Québec. Toutefois, il est encore nettement supérieur à celui-ci. La baisse du taux de chômage indique que l'économie s'améliore, mais qu'un nombre important d'emplois devraient être créés afin d'être en mesure de se comparer au taux québécois en cette matière.

Tableau 15 Indicateurs du marché du travail, 2001

Indicateurs du marché du travail	MRC de Maria-Chapdelaine	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Québec
Population active (nb)	12 310	132 795	3 742 490
Personnes occupées	10 305	115 215	3 434 265
Chômeurs	2 005	18 185	308 220
Inactifs	9 150	92 745	2 089 865
Taux d'activité (%)	57.4	59	64.2
Taux de chômage (%)	16.3	14.5	8.2
Taux d'emploi (%)	48	50.3	58.9

Source : Statistique Canada, 2001

Le déficit de l'emploi à l'échelle de la MRC est aussi accentué par des revenus inférieurs ou similaires à ceux de la région et du Québec et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, l'écart est plus important en ce qui concerne les revenus des femmes. Cette situation prévaut tant pour ceux qui occupent un emploi annuel que pour ceux qui occupent un emploi saisonnier ou à temps partiel. Les gens de la MRC de Maria-Chapdelaine ont donc une capacité de payer moindre que l'ensemble de la population du Québec, mais avec des dépenses sommes toutes similaires (Tableau 16).

<sup>4</sup> Selon Statistique Canada, la population active correspond au nombre total d'individus de 15 ans et plus occupant un emploi et ceux au chômage.

<sup>5</sup> Selon Statistique Canada, le taux d'activité correspond au pourcentage de la population active par rapport aux personnes âgées de 15 ans et plus.



**Tableau 16 Gains moyens d'emploi par personne (homme vs femme) (\$) en 2001**

MRC de Maria-Chapdelaine	Gains moyens (ensemble des personnes ayant touché des gains) (\$)			Gains moyens (personnes ayant travaillé toute l'année à temps plein) (\$)		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
MRC de Maria-Chapdelaine	31 439	16 522	25 398	42 867	26 044	37 222
Saguenay-Lac-Saint-Jean	34 212	19 792	28 147	44 810	30 569	39 800
Québec	34 705	23 282	29 385	43 978	32 486	39 217

Source : Statistique Canada, 2001

### 1.3.5.5.3 Scolarité

Enfin, pour compléter le portrait de l'économie et de la main-d'œuvre, il est apparu important de vérifier ses qualifications et pour ce faire, le critère le plus souvent utilisé est la scolarité. Ainsi, sur le territoire de la MRC, la population adulte présente un niveau de scolarisation inférieur à celui du Québec pour tous les niveaux sauf pour ceux du certificat ou diplôme d'une école de métiers pour lequel elle est nettement supérieure et des études secondaires complétées (DES) et/ou ayant fait des études post-secondaires pour lequel elle est sensiblement similaire à la région et à la province.

Par ailleurs, le pourcentage de gens n'ayant pas complété leurs études secondaires est beaucoup plus important que celui de la région et du Québec, soit plus de 10% supérieur (Tableau 17).

**Tableau 17 Répartition de la population adulte selon le niveau de scolarité obtenue\***

Niveau de scolarité (%)	MRC de Maria-Chapdelaine	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Québec
Études secondaires non complétées	34	23	24
Études secondaires complétées (DES) et/ou ayant fait des études post-secondaires	24	25	25
Certificat ou diplôme d'une école de métiers (DEP)	19	18	13
Certificat ou diplôme d'études collégiales (DEC)	12	16	17
Certificat, diplôme ou grade universitaire (1, 2 et 3 <sup>e</sup> cycles)	11	18	21
Total	100	100	100

Source : Recensements 1996 et 2001, Statistique Canada

\*Calculé à partir de la population de 20 ans et plus

Les chiffres nous montrent que l'obtention d'un certificat ou diplôme de niveau collégial et d'un certificat, diplôme ou grade universitaire est à la fois inférieure à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Québec. Les gens de la MRC atteignent donc plus souvent qu'ailleurs une scolarité dite de métiers à celui de l'obtention d'un DEC ou d'un grade universitaire. Toutefois, elle reflète bien l'importance de la pratique de corps de métiers liée à l'exploitation des ressources naturelles dans la MRC. Par contre, si par le passé une telle formation académique pouvait comporter des atouts, aujourd'hui les changements technologiques et ce, même dans les activités de première et de seconde transformation, obligent l'obtention d'un diplôme de scolarité supérieure.

*R 23-493*

*1.3.5.5.4 Lieu de travail*

La population active de la MRC travaille généralement à l'intérieur du territoire de la MRC. En effet, comme le démontre le tableau 18, plus de 18% de la population active indique qu'elle doit se rendre à l'extérieur pour son emploi. Cependant, à l'exception de quelques municipalités, telles Dolbeau et Girardville, la majorité des travailleurs des autres municipalités doit se déplacer dans une municipalité voisine pour y travailler.

À noter que les travaux préparatoires à l'élaboration du plan de transport dans la région identifient un phénomène d'échange de travailleurs entre la MRC de Maria-Chapdelaine et ses voisines, notamment avec la MRC du Domaine-du-Roy et, dans une moindre importance, avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Ce phénomène a d'ailleurs tendance à augmenter avec les années.

Tableau 18 Lieu de travail de la population active par rapport au lieu de résidence, 2001

Municipalité	Lieu de travail (%)				Sans lieu de travail fixe
	MRC de Maria-Chapdelaine			Autres MRC	
	À domicile	Municipalité de résidence	Autre municipalité	Toute municipalité	
Albanel	10	30	43	8	10
Dolbeau-Mistassini	9	53	52	17	15
Girardville	6	59	6	14	12
Normandin	7	54	11	19	8
Notre-Dame-de-Lorette	33	0	33	8	33
Péribonka	34	10	31	14	7
St-Augustin	25	0	21	33	29
St-Edmond	36	0	28	33	0
St-Eugène-d'Argentenay	9	0	51	40	0
St-Stanislas	0	0	47	18	29
St-Thomas-Didyme	10	52	30	4	4
Ste-Jeanne-d'Arc	4	21	53	10	10
Ste-Élisabeth-de-Proulx (TNO)	25	0	38	25	25
MRC de Maria-Chapdelaine	16	21	30,5	18,5	14

Source : Statistique Canada, 2001

#### 1.4 PROBLÉMATIQUE

L'analyse du profil socio-économique de la MRC de Maria-Chapdelaine permet de faire des constats propres au territoire de celle-ci, notamment en mettant en lumière des problématiques relatives à l'économie, au déclin et au vieillissement de la population. L'objectif premier pour le conseil de la MRC dans l'élaboration du présent schéma d'aménagement et de développement révisé sera de se doter d'objectifs, d'orientations, de normes et d'actions qui permettront la revitalisation et le développement de son milieu et ce, au regard de la tendance socio-économique, mais aussi des problématiques spécifiques de la MRC (milieux urbain, rural, forestier et autres) qui sont exposées dans le chapitre suivant.

La problématique du maintien de l'occupation du territoire et des services représente notamment, pour le conseil de la MRC, un des principaux enjeux du présent schéma révisé notamment parce qu'elle est essentielle à la viabilité économique de la MRC et de ses principaux pôles de services. Cette problématique est en partie attribuable à la dispersion irrégulière de la population entre les municipalités de la MRC et comme l'indique les plus récentes données démographiques, au vieillissement et à l'exode de leur population entraînant par le fait même un phénomène de dévitalisation de certaines municipalités à caractère rural.

Le conseil de la MRC croit que la direction qu'il adopte dans le présent schéma d'aménagement et de développement révisé permettra entre autres de répondre aux problématiques de son territoire en plus de soutenir par ses actions un développement durable et équitable de son milieu tant au niveau social, économique que culturel.